CHAPITRE III

LA VIE DOMESTIQUE ET LA FAMILLE

§ 1. — L'Habitat. — Le Costume. — L'Alimentation.

Les habitants des régions de montagnes habitent dans des villages, qui quelquefois prennent l'importance de véritables bourgades. Ces villages s'appellent dehour (sing. dehar).

Les luttes entre les tribus rendant leurs parties limitrophes peu sûres à habiter, les dehour sont rarement établis sur les limites, mais plutôt à une certaine distance dans l'intérieur de la tribu, à moins, comme cela se produit assez souvent dans les tribus dont nous nous occupons, que les territoires de deux tribus ne soient séparés par une rivière assez importante pour prévenir des surprises réciproques.

Un dchar n'est pas une agglomération de maisons et ne ressemble en aucune façon aux douars des arabes de la plaine dont les tentes (khiam) ou les chambres (biout) sont groupées et souvent disposées en cercle. Dans les dchour, au contraire, les habitations sont très espacées les unes des autres et bâties sans aucun ordre ni sans aucun alignement, et comme le permettent les irrégula-

rités du terrain; c'est ainsi qu'il arrive souvent que des maisons du même dchar sont séparées les unes des autres par des quartiers de rochers, par des taillis ou même par des portions de forêt. Un dchar comprenant assez peu de maisons et comportant un petit nombre d'habitants peut donc occuper une étendue de terrain considérable. Les habitations des dehour de montagnes s'appellent des maisons — diar — (au sing. dar). Il n'y a jamais de tentes dans les pays de montagnes.

Une maison — dar — se compose d'un certain nombre de pièces isolées les unes des autres, mais toujours reliées entre elles par des murs ; les chambres sont disposées de façon à former un enclos, dans l'intérieur duquel s'ouvrent les portes de toutes les chambres qui composent la maison. La forme de la maison dépend de la conformation du terrain. Lorsque le terrain le permet, les chambres sont bâties de façon à ce que la maison forme un carré; si au contraire le terrain est accidenté, elles sont bâties là où il est possible de construire, et l'ensemble de la maison a une forme quelconque, mais la disposition générale est toujours telle que cette maison forme une enceinte fermée par le dos des chambres et par les murs qui les relient.

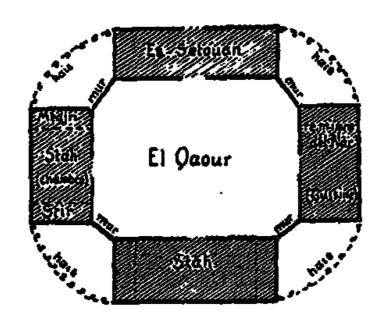
Les chambres dont se compose une maison porte le nom de stah عمرة ou de 'amara عمرة selon les tribus. Le nom de stah est employé dans les tribus dont nous nous occupons; dans les tribus qui se rapprochent du Rif, telles que les Akhmas, les Ghzaoua, ces chambres sont appelées 'amara.

Comme nous l'avons dit, la maison, dar, se compose d'une série de chambres, stah, isolées les unes des autres, mais reliées entre elles par des murailles et disposées en carré ou en cercle, de façon à former une enceinte fermée, qui s'appelle qaour فور et qui forme une cour intérieure sur laquelle s'ouvrent les chambres.

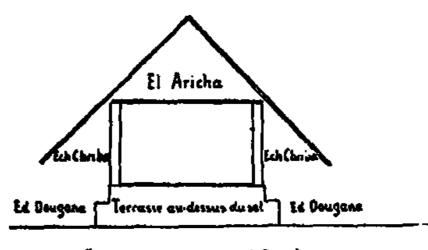
C'est dans le quour qu'est enfermé, la nuit, le bétail appartenant aux habitants de la maison. On pénètre dans cette enceinte par une ouverture ménagée entre les différentes chambres. Généralement cette porte ne donne pas directement dans le qaour. Elle est pratiquée au milieu d'une longue pièce qui s'étend à droite et à gauche de le vestibule, qui sert à loger les hôtes, de façon à ce qu'ils soient à l'abri, sans cependant pénétrer dans la maison. En face de la porte du setouan qui y donne entrée de l'extérieur, se trouve une autre porte, qui donne dans le qaour. Ces deux portes se ferment le soir à l'aide de battants en bois fermés par des verrous (chaque porte n'a qu'un battant). La porte donnant sur l'extérieur est verrouillée du côté du setouan ; celle qui donne accès dans le qaour est verrouillée dans l'intérieur de la maison, de façon à ce que les hôtes, tout en recevant l'hospitalité, restent en dehors de la maison.

Toutes les constructions qui composent la maison sont faites en pierres non taillées, tantôt ramassées simplement sur le sol, tantôt brisées dans les rochers saillants audessus du sol, ou, si ces rochers sont recouverts d'une certaine épaisseur de terre, extraites de carrières peu profondes pratiquées à cet effet.

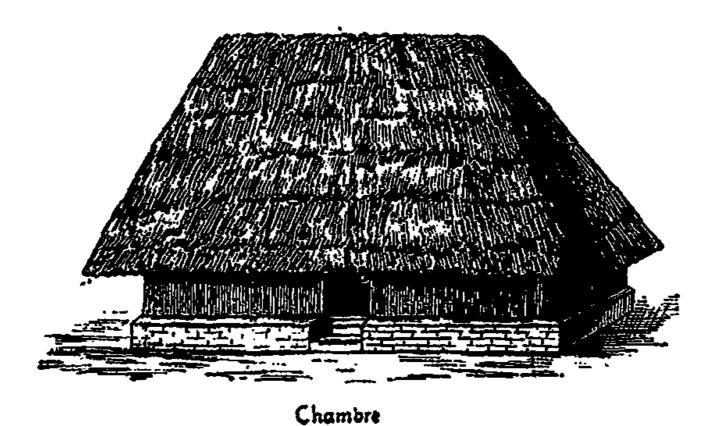
Pour faire les murailles, on place les pierres les unes sur les autres, en les maintenant et en les réunissant entre elles avec un mortier composé uniquement de terre mouillée, sans chaux. Les murs ainsi construits ont environ 60 à 70 centimètres d'épaisseur et ne dépassent pas 2 mètres de hauteur. Les chambres ont une longueur qui varie entre 3 et 8 mètres; leur largeur ne dépasse jamais 2 m. 50; elle est limitée en effet par la dimension des poutrelles du plafond, qui n'ont pas plus de 2 m. 50 de longueur. Ces poutrelles ne sont ni régulières, ni équarries; ce sont de simples branches d'arbres, de différentes grosseurs et de formes quelconques, placées à 20 ou 30 centimètres de distance les unes des autres et sur lesquelles, comme plancher, sont placés des roseaux dans



Plan d'une maison



Coupe dune chambre (Stati)

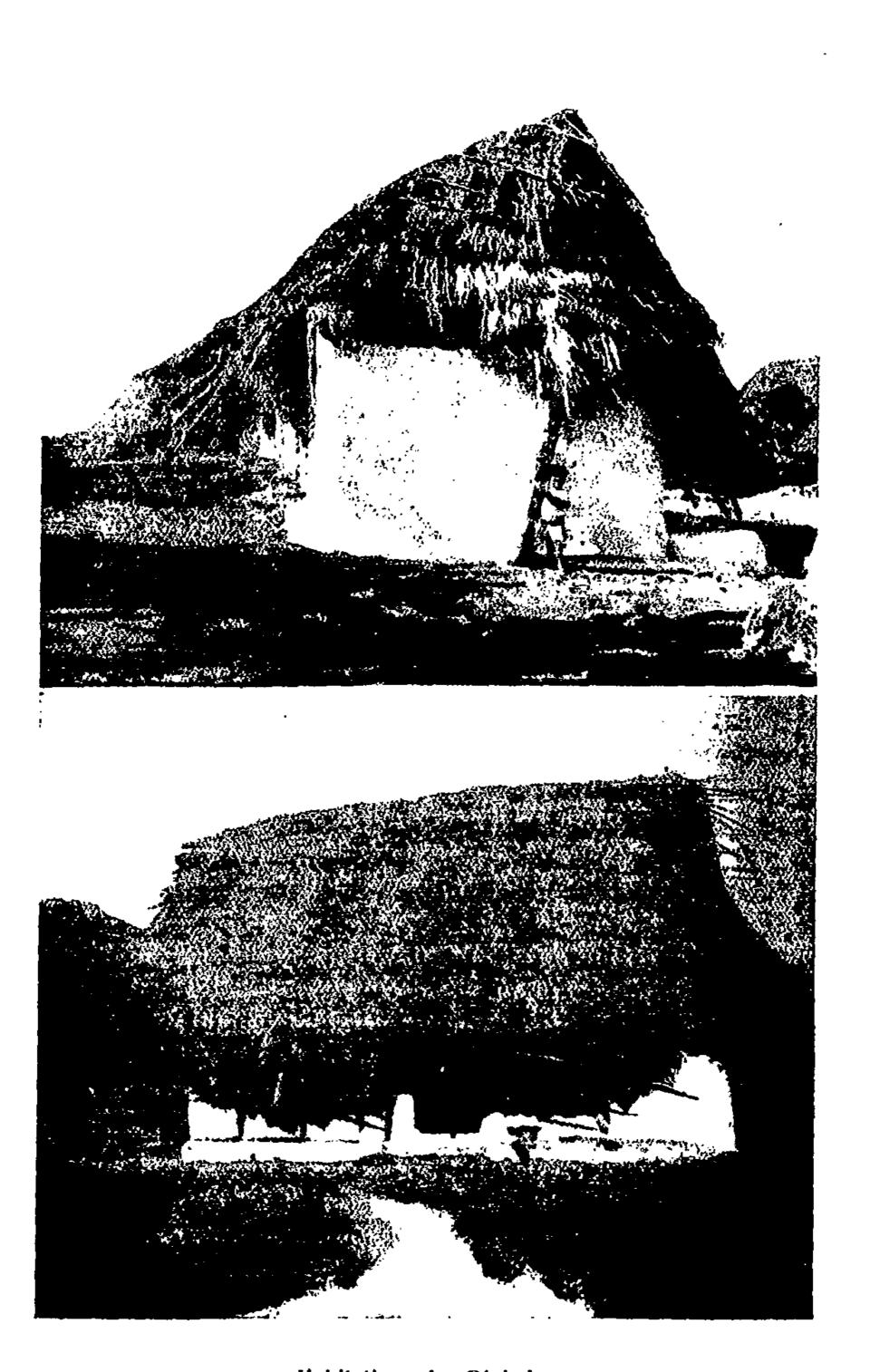


les régions où il s'en trouve, et sinon, simplement de la paille de drâ. Ces plafonds ne sont pas établis très solidement, car ils ne sont pas destinés à supporter des

poids considérables: les maisons n'ont pas d'étage; il se trouve seulement, au-dessus du rez-de-chaussée, une sorte de grenier, appelé aricha, qui se trouve entre le plasond de la chambre et le toit; le toit est sormé de branches d'arbres posées en chevrons et recouvertes de chaume; le chaume de la toiture est de la paille longue d'une espèce de blé, qui donne un grain blanc très petit et qui s'appelle « chqallia ». On parvient à ce grenier, soit par une échelle, et il sert surtout de débarras pour les ustensiles qui ne sont pas d'un usage journalier, tels que les instruments de labour, lorsqu'on a sini de s'en servir.

Afin que l'enceinte formée par la maison soit continue, les chambres sont reliées, comme on l'a vu, par des murs de pierres sèches; ces murs sont placés en continuation du mur intérieur des chambres, du côté du quour. Les murs extérieurs des chambres sont reliés entre eux par des haies faites généralement en branches d'oliviers, de telle sorte que l'on ne puisse pas pénétrer dans le vide qui se trouve entre les chambres, ni atteindre les murs de pierres sèches.

Le toit descend très bas, de façon à protéger les murs et à former autour de la maison un abri, où l'on met les chèvres en hiver; ces animaux, en effet, ne supportent pas la pluie. Cette prolongation du toit s'appelle chriba. Tout autour de la maison, il règne le long du mur, sous la chriba, un banc de maçonnerie formé de pierres recouvertes d'un mortier fait de terre mouillée. Dans l'intérieur du qaour, ce mur est souvent blanchi à la chaux. Le sol des chambres est élevé de près d'un mètre au-dessus du niveau du qaour, de telle façon que, pour pénétrer dans les chambres, il faut monter plusieurs marches faites de grosses pierres. On pénètre dans les chambres par une porte très basse, d'un mètre environ de hauteur, fermée



Ilabitations des Djebala.

par un battant de planches. La différence de niveau entre le sol du qaour et celui des chambres est formée par plusieurs couches de pierres réunies par de la terre mouillée et recouvertes, pour faire le sol de la chambre, par une couche de terre argileuse fortement battue, de façon à former une surface absolument unie, sur laquelle on passe fréquemment une couche de lait de chaux; les murs intérieurs de la chambre sont également crépis avec de la terre argileuse et blanchis à la chaux. Les chambres n'ont pas de fenêtres et ne sont éclairées que par la porte basse qui sert d'entrée. Un grand nombre de niches sont pratiquées dans les murs pour y déposer différents objets. La niche qui se trouve auprès de la tête du lit sert spécialement à placer la lampe à huile, qandil, dont la description sera donnée plus loin.

Dans chaque chambre, à une de ses extrémités, se trouve ce que l'on appelle le medjiri, المجرى (lieu où quelque chose coule). C'est un endroit d'un mètre de large environ où le sol est un peu plus bas que celui du reste de la chambre; un trou y est ménagé pour l'écoulement de l'eau. C'est là que les femmes mariées font leurs grandes ablutions, c'est-à-dire se lavent complètement. Les hommes s'y lavent également quelquefois, mais le plus généralement ils font leurs grandes ablutions le matin de très bonne heure à la rivière, s'il y en a une dans le voisinage, ou à la source la plus proche. Contrairement aux Arabes des plaines, qui, hommes et femmes, restent souvent des mois sans se laver, les Djebala, très fidèles observateurs de toutes les pratiques religieuses, ne manquent jamais de se purisier, de façon à être toujours ala oudou, en état de pureté. Presque tous, en effet, hommes et femmes, font régulièrement les cinq prières journalières prescrites, et les prières ne peuvent être faites que si l'on est en état de pureté, c'est-à-dire qu'après avoir fait les grandes et les petites ablutions.

Le Mobilier.

Le mobilier d'une chambre de montagnard est des plus simples : à une extrémité se trouve le medjiri ; à l'autre extrémité, se trouve le lit, srir, qui se compose de deux poutrelles parallèles placées au fond de la chambre dans le sens de la largeur. Ces poutrelles sont maçonnées dans les deux murs à chaque extrémité; d'autres poutrelles transversales sont placées sur ces deux poutrelles longitudinales, comme les échelons d'une échelle. Cette sorte d'échelle a environ 1 m. 50 de largeur et est placée à 1 mètre du sol; elle constitue le fond du lit, sur lequel sont placés des bottes de roseaux et une natte de jonc. La tête de ce lit est du côté du mur qui fait le fond de la pièce en face de la porte. Du côté opposé, au bout de ce lit, et sur le même cadre de bois qui vient d'être décrit, est placé un grand coffre de bois, çandouq, qui sert à ranger les vêtements et le linge. Ce coffre, ainsi qu'on le verra plus loin, est apporté par la femme lorsqu'elle se marie. Un rideau de cotonnade de couleur est généralement accroché devant le srir pour cacher le lit. Le dessous de ce srir sert à emmagasiner les provisions de la consommation journalière, blé, drâ, huile, etc. Pour garder les grains qu'ils conservent en dehors du silo, les Djebala se servent, soit d'un récipient en sparterie, oudifa de doum (feuilles de palmier nain tressées), soit d'un récipient en terre cuite au soleil. Ces récipients ont la même forme, qui est celle d'une bouteille à fond plat et large. Les récipients en sparterie s'appellent askil, au pluriel askelan. Ils sont fermés par un couvercle en forme d'étui, qui s'emboîte sur le goulot, et sont attachés par une corde en palmier nain également qui est fixée aux flancs de

l'askil et qui passe dans deux anneaux de la même corde, fixés sur les côtés du couvercle. La corde est disposée de façon à passer au-dessus de ce couvercle et à servir d'anse pour porter l'askil. Le couvercle s'ouvre en restant maintenu par ses anneaux à la ficelle.

Les récipients en terre cuite au soleil s'appellent tabtouba, au pluriel tabtoubat, ou atbatoub. Les uns et les autres sont d'une taille qui varie entre 0 m. 70 et 1 m. 25. Les plus petits sont placés sous le srir; les autres, le long du mur. On met également des grains ou des provisions dans des récipients en terre cuite, que les Arabes appellent guedra et les Djebala diaba; ce sont des espèces de marmites sans couvercles.

Les murs n'ont d'autres ornements que des plats de Fès de différentes couleurs, généralements verts ou bleus, qui y sont suspendus par des ficelles. Ce sont des plats en terre cuite, vernis au four; ils ne vont pas au feu et servent à apporter la nourriture, couscous ou ragouts dans les grandes circonstances, telles qu'un mariage ou une naissance. Ces plats, appelés dans les villes tobcil, pluriel tebacil, chez les Arabes, khetar, pluriel khetarat, sont appelés par les Djebala loughedar, pluriel lough-darat.

Les fusils sont également suspendus au mur, soit sur des porte-fusils peints et fabriqués à Ech-Chaouen, soit simplement sur des piquets de bois enfoncés dans le mur.

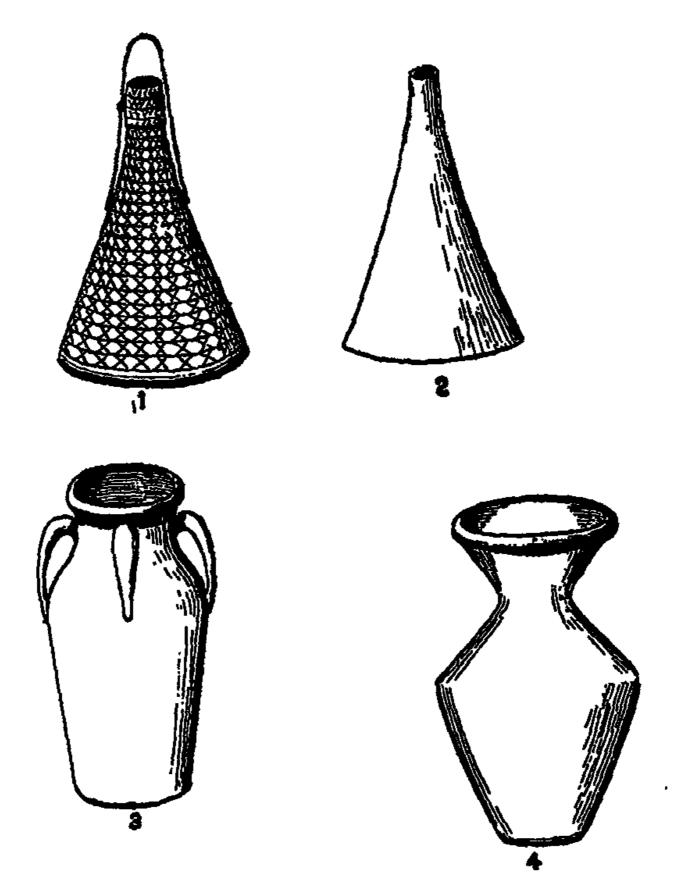
Chaque maison est habitée par les membres d'une même famille. Il arrive quelquefois que les fils mariés continuent à habiter avec leur père, et que des frères continuent à vivre ensemble après la mort de leur père; ce n'est pas d'ailleurs une règle absolue, et souvent un fils, au moment de son mariage, construit une maison pour lui. D'autres fois, au contraire, la même maison est habitée, non seulement par des frères, mais par des cou-

sins, qui continuent à vivre dans les chambres qui avaient été habitées par leurs parents.

Il y a une cuisine commune par maison; cette cuisine est appelée quelquefois qoutchina, quelquefois m'imera den-nar. Le plus souvent, c'est une chambre comme les autres chambres de la maison, placée comme elles autour du « qaour ». La construction est la même, avec cette différence qu'il n'y a pas de grenier « aricha » et que la pièce elle-même n'est pas séparée du toit de chaume par un plafond. Il ne se trouve dans cette pièce ni fourneau ni cheminée. La cuisine est faite au feu de bois; le feu est allumé simplement dans un trou pratiqué dans le sol; autour de ce trou, de grosses pierres permettent de placer sur le feu le récipient contenant ce que l'on veut faire cuire. Ce sont les femmes de la maison qui font la cuisine; elles surveillent et entretiennent le feu en ajoutant des branches de bois jusqu'à ce que la cuisson soit amenée à point. La fumée remplit la cuisine et s'échappe par la porte et à travers le toit de chaume. Quelquefois, la cuisine n'a pas de mur de pierres, mais est formée de branchages sur lesquels est placé le toit. Il arrive souvent que le feu prenne au chaume du toit et de là se communique aux toits des autres chambres et provoque l'incendie de toute la maison. Pour éviter ces accidents, les femmes, après avoir sini de se servir du feu, l'éteignent toujours en y jetant de l'eau. Si, malgré cette précaution, le feu prend, la femme qui en est la cause est battue par son mari.

Comme les Arabes, les Djebala conservent leurs grains dans des silos, qui sont souvent creusés dans le roc. En général, les silos sont placés dans le quour de la maison. L'huile est conservée dans des vases de terre cuite et de cuivre.

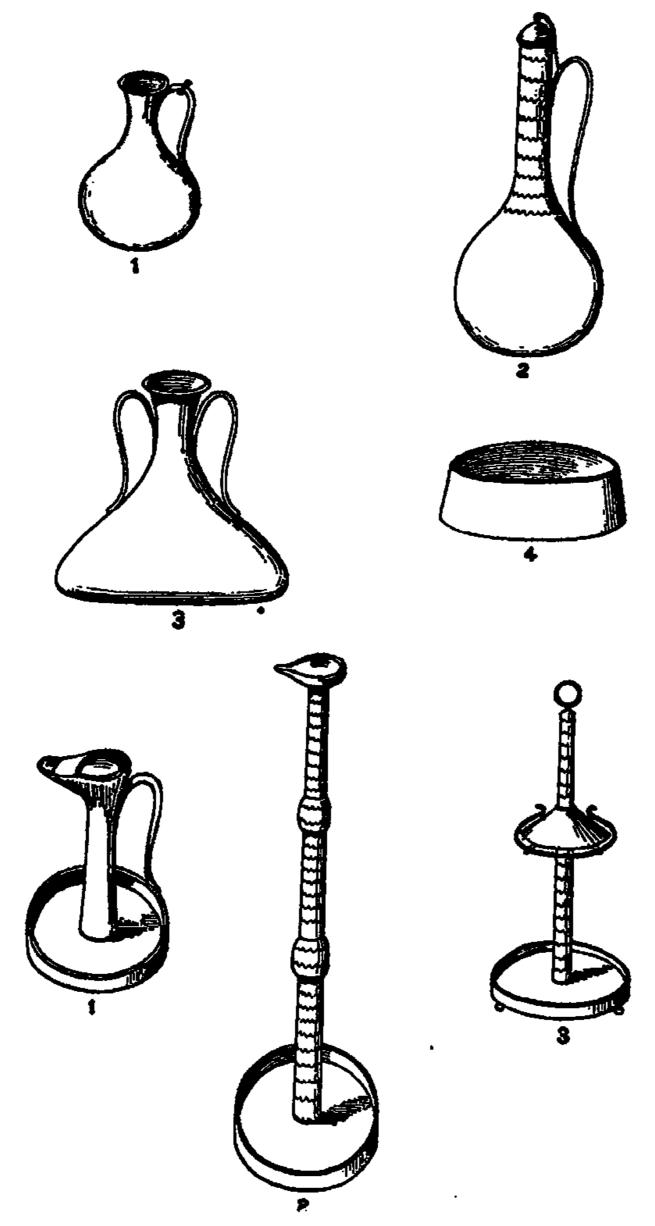
Les vases de terre sont des jarres de trois espèces: 1° Celles appelées dans les villes et dans les tribus arabes khabia, plur. khouabi, et que les Djebala appellent tounna, au plur. tenen. Leur taille varie de 0 m. 50 à 1 m. 50 de hauteur. Elles sont fabriquées à Tétouan, à El-Qçar et à Fès.



1. Askil. - 2. Tabtouba. - 3. Tounna. - 4. Khannous.

Les plus petites ont deux anses, les grandes en ont quatre; elles ne sont pas vernissées.

2º Les khannous, au plur. khananes, qui sont vernissées à l'intérieur; elles sont fabriquées également à Tétouan, à El-Qçar et à Fès. Les khananes ont de 0 m. 60 à 0 m. 80 de hauteur.



Poteries et cuivres.

- 1. Guenboura. 2. Qamqoum en-nhas (cuivre). 3. Ahber. 4. Tagra.

 Lampes.
- 1. Qandil en terre. Qandil en cuivre. Qandil en cuivre à suspendre.

3º La guenboura, plur. guenaber, en terre cuite, fabriquée par les Arabes de la plaine; les Djebala vont les acheter aux marchés du Gharb et des marchands les transportent également aux marchés de la montagne. La guenboura a environ 0 m. 70 de hauteur.

L'huile est également conservée dans des récipients en cuivre appelés qamqoum en-nhas, au plur qamaqim; ce sont de grandes aiguières fabriquées à Fès; il y en a de différentes tailles; les plus grandes ont 1 mètre de hauteur, les plus petites 0 m. 50; elles sont fermées par un couvercle également en cuivre, qui est fixé par son sommet à l'anse de l'aiguière par une chaînette.

Les montagnards conservent l'huile, en partie dans leurs chambres, sous le srir, et s'ils en ont de grandes quantités, ils l'emmagasinent sous terre, quelquefois dans le qaour de la maison, quelquefois en dehors. Dans ce cas, après avoir enfoui sous terre la réserve d'huile, ils recouvrent l'endroit avec de grosses pierres et des quartiers de rochers. Pour conserver l'huile dans des chambres, les Djebala l'enferment dans des vases vernissés appelés « khannous »; ces vases ne s'enterrent jamais. Pour être enterrée, l'huile est enfermée soit dans une tounna, soit dans un vase de cuivre, qamqoum. On enterre également quelquefois le guenaber, mais la cuisson imparfaite de ces récipients les rendant moins résistants que les tenen, on prend la précaution d'entourer la guenboura d'une enveloppe de paille assez épaisse, pour empêcher son contact direct avec la terre. Qu'ils soient enterrés ou non, les vases remplis d'huile sont fermés au moyen d'une couche de terre détrempée, mélangée d'argile.

Les femmes fabriquent également dans les villages quelques poteries communes pour les usages courants. On les appelle poteries d'Afrour. Ce sont des poteries faites à la main, sans tour, et cuites au four. Les plus répandues sont des sortes de cruches pour chercher de

l'eau et d'autres pour boire. Les premières, qui ont environ 0 m. 80 de hauteur, s'appellent ahber; elles ont deux anses. Les deuxièmes ont environ 0 m. 25 de hauteur; elles ont la même forme, mais avec une seule anse. Pour chercher l'eau soit à la rivière, soit à la source, les femmes de la montagne, comme les femmes arabes, portent l'ahber sur le dos en l'appuyant sur le bas des reins.

Un autre vase d'Afrour couramment employé est une sorte de casserole sans manche, appelée tagra. Les plus grandes ont jusqu'à 0 m. 50 de de diamètre et 0 m. 20 de hauteur; les plus petites ont 0 m. 20 de diamètre et 0 m. 08 de hauteur.

L'Éclairage.

Les Djebala s'éclairent généralement à l'huile. Depuis quelques années seulement l'usage des bougies de paraffine a pénétré chez eux; il est encore très peu répandu et uniquement chez les gens aisés, dans les circonstances exceptionnelles; quant au pétrole, il ne saurait en être question. Les Djebala le considèrent en effet comme une matière impure, qui souille l'endroit où il est employé et le rend impropre à ce que l'on y fasse la prière. Même dans les villes, où l'usage du pétrole s'est très répandu depuis ces dernières années, on trouve encore des gens qui refusent de s'en servir pour cette raison. D'autre part, à Tanger, les bougies de cire, qui seules pouvaient s'allumer dans les sanctuaires, sont aujourd'hui remplacées par des bougies de paraffine.

L'huile d'olive seule est usitée chez les Djebala pour l'éclairage, et la raison en est la même que celle qui fait couramment employer cette huile dans les villages du

Midi de la France qui produisent des olives: c'est-à-dire que c'est l'éclairage le moins coûteux et que les moyens de transport ne permettent pas de vendre l'huile d'olive au loin et de faire venir, pour la remplacer, des produits moins chers.

L'huile est brûlée dans une lampe appelée qandil, au plur. qanadil. Les qanadil les plus usités sont en terre cuite vernissée et viennent de Fès et de Tétouan. Ils ont environ 30 centimètres de hauteur. Les Djebala se servent également encore des anciennes lampes de cuivre, fabriquées à Fès; ces lampes, qui étaient autrefois d'un usage général, sont depuis longtemps abandonnées dans les villes et remplacées par les bougies; elles ont quelquefois plus d'un mêtre de hauteur et se composent d'un grand plateau de cuivre au milieu duquel est planté un montant de bois recouvert de cuivre; sur ce montant est placé le godet en cuivre également qui reçoit l'huile et où se place la mèche. Il est fait également usage d'une autre lampe de cuivre à quatre becs, qui est généralement suspendue. Cette lampe, qui a 25 ou 30 centimètres de hauteur, est également formée d'un plateau de cuivre reposant sur quatre pieds; au milieu de ce plateau est fixée une tige de cuivre sur laquelle s'enfile le récipient à l'huile qui est fixé de la façon suivante: le couvercle est percé d'un trou au milieu et est enfilé sur la tige de cuivre qui forme le support de la lampe; un tube de cuivre est enfilé également sur cette tige et vient s'appuyer sur les contours du trou par lequel est enfilé le couvercle; ce tube est lui-même fixé par une vis qui s'adapte au haut de la tige centrale et qui, en se serrant, maintient le tube appuyé contre le couvercle et empêche ainsi ce couvercle de se mouvoir. Pour remplir la lampe, on dévisse la partie supérieure de la tige, on retire le tube, puis le couvercle; après avoir rempli la lampe, on replace le tout et on serre la vis. La partie supérieure de la vis est pourvue d'un anneau qui permet d'accrocher la lampe.

Toutes ces différentes lampes portent le nom de qandil, au plur. qanadil. On retrouve encore dans la région des Djebala les anciens accessoires d'éclairage qui accompagnaient autrefois les lampes à huile et les chandelles, et que l'on retrouve encore quelquefois dans nos campagnes; ce sont: la mouchette, appelée meqas ed-debla, l'éteignoir, tefaï, et enfin l'épingle ou le clou, qui sert à faire avancer la mèche à mesure qu'elle se consume, et qui est appelée neççar; ces différents instruments sont en cuivre et sont fabriqués à Fès.

L'Alimentation.

L'alimentation des Djebala est des plus primitives. Ils ne mangent presque jamais de viande; les plus fortunés en mangent une fois par semaine, au maximum.

Dans les fêtes et les circonstances exceptionnelles, les gens des montagnes mangent les mêmes plats que ceux des villes: ragoûts de viande ou couscous; ils font également alors du pain de froment.

Nous ne nous occuperons que de la partie de leur alimentation qui constitue leur nourriture habituelle et qui leur est spéciale.

Les Djebala font deux espèces de pain: l'un, d'un mélange de farine d'orge, de fèves, de pois chiches et d'achentil (sorte de blé à paille courte et à très petit grain); ce pain s'appelle amorkes. L'autre, qui s'appelle khlet, est fait d'un mélange de farine d'achentil, de drâ et de maïs. Ces deux espèces de pain sont tantôt cuits au four, tantôt sur le feu. Lorsque le pain doit être cuit

au four, on y met du levain; s'il doit être cuit sur le feu, on n'en met pas. Le pain cuit sur le feu s'appelle khobz el-maqla, parce qu'il est cuit sur une poêle « maqla » renversée. Les femmes font ce pain lorsqu'elles sont pressées et que le temps leur manque pour le laisser lever.

Il n'y a pas de four dans chaque maison, mais un par trois ou quatre maisons. Le four se trouve placé dans le quour.

Le véritable plat national des Djebala est la baïçara; il se compose de fèves concassées, mises dans une guedra de frour, casserole en terre, avec de l'eau; on ajoute de l'ail, du piment, du cumin et du sel, et on fait bouillir; on écume, on mélange avec une longue fourchette de bois à trois dents, appelée merrag. Lorsque les fèves sont réduites à l'état de bouillie, et que cette bouillie a atteint la consistance du beurre, on retire la guedra du feu et on la recouvre avec une peau ficelée autour de son ouverture, afin que la baïçara n'aigrisse pas.

Sauf les jours de fêtes, ou lors d'un mariage, d'une naissance, d'une circoncision ou d'un enterrement, il n'y a pas de repas en commun. Les gens de la maison qui ont faim prennent un morceau de pain et une touigra, diminutif de tagra, sorte de petite assiette en terre cuite; ils découvrent la guedra où se trouve la baïçara, y puisent avec une cuiller de bois, moghrof, mettent ce qu'il leur faut dans la touigra et referment la guedra. Ils mangent ensuite leur baïçara après y avoir ajouté de l'huile crue, en y trempant leur pain. S'il n'y a pas de baïçara prête, les Djebala mangent avec leur pain, soit des olives noires, soit des olives conservées dans du vinaigre, dont il y a toujours des provisions, soit de l'oignon cru, ou de l'ail cru, avec ou sans sel, des figues ou des raisins secs, ou bien ils tremplment simplement leur pain dans de l'huile.

Les olives se conservent de deux manières : tantôt on

prend des olives déjà très mûres et on les entasse dans une corbeille en roseau, soulla, en mettant alternativement une couche d'olives et une couche de sel; les olives ainsi conservées sont noires et ont un goût très prononcé; tantôt on prend des olives qui ne sont pas tout à fait mûres, on les entaille et on les fait mariner dans du vinaigre avec des morceaux de citron: c'est ce que l'on appelle zitoun mouraqqad; ces olives restent vertes et ont un goût agréable; elles constituent pour les Djebala un véritable régal.

Les montagnards font également un plat appelé mraq; il est fait de pois chiches concassés, d'oignons, de beurre salé, de choux et de poivre, le tout cuit dans l'eau; ou bien ils font cuire des haricots dans l'huile. Ils font aussi une baïçara avec une graine appelée kerfala et un couscous à gros grains qu'ils appellent abazin; après avoir cuit à la vapeur comme le couscous ordinaire, l'abazin est cuit de nouveau dans du lait; on y ajoute ensuite du beurre ou de l'huile, et quelquefois on y verse aussi du miel.

Il est aisé de se rendre compte par ce rapide exposé que la nourriture des Djebala est des plus frugales; ils boivent rarement du thé, quelquefois du vin, qu'ils font eux-mêmes; nous étudierons plus loin cette fabrication.

Le Vêtement.

Le costume des habitants des différentes tribus de montagnes dont nous nous occupons est le même pour les différentes tribus; il se compose, pour les hommes, d'une chemise, *tchamria*, de cotonnade blanche, par-dessus laquelle ils mettent en hiver une *qachchaba*, sorte de long gilet en grosse laine, sans manches, fermé sur l'épaule par une ganse; d'un pantalon, ceroual, très court, qui s'arrête au-dessus du genou. Contrairement aux Arabes, les Djebala portent presque tous des pantalons.

Par-dessus ce costume, ils portent une ou deux, et quelquefois trois djellabas. Ces djellabas sont courtes et s'arrêtent un peu au-dessus du genou. On emploie, pour les faire la même longueur de tissu que pour les djellabas longues des Arabes et des citadins; ce qui est enlevé à la longueur du vêtement sert à doubler le capuchon et le corps de la djellaba jusqu'à la taille, de sorte que la djellaba est faite de deux étoffes superposées depuis le haut, y compris le capuchon, jusqu'à la taille, et d'une seule épaisseur d'étoffe depuis la taille jusqu'audessus du genou. Ces djellabas n'ont rien de commun avec les djellabas des Rifains, à capuchon étroit et à manches courtes et serrées; elles ont un capuchon large et de grandes dimensions, à tel point que, pour certaines djellabas, très courtes, le capuchon constitue la moitié du vêtement.

Les djellabas de dessous sont généralement en laine blanche; celle de dessus est toujours noire. Souvent, avant d'entrer dans une ville, les Djebala mettent une de leurs djellabas blanches par-dessus la djellaba noire, surtout lorsqu'un vol a été commis au détriment d'un citadin par des gens de la montagne, et qu'ils peuvent redouter d'attirer sur eux l'attention du Makhzen par leur costume spécial. Les djellabas blanches ne sont pas en laine fine, mais d'un tissu épais; sauf celles des pauvres, elles sont toujours cousues en soies de couleurs. Les hommes mariés et les gens sérieux ne portent pas de broderies sur la tchamira ni sur la gachchaba, ni sur le ceroual, et les broderies de leurs djellabas sont sobres. Par contre, les jeunes, que l'on appelle Aoulad ou Qouaza, portent des broderies de soies de couleurs variées sur leurs tchamira et leur font mettre deux ou trois cols superposés, se

fermant chacun par une ganse à part, de façon qu'ils paraissent avoir deux ou trois tchamiras, tandis qu'en réalité ils n'en ont qu'une avec deux ou trois cols distincts.

Leur qachchaba de laine est également brodée de soies de couleurs sur la poitrine; ils la portent un peu lâche au col, de façon à laisser voir les broderies de la tchamira. Leurs djellabas blanches portent sur les épaules, sur le capuchon et sur la poitrine, des pompons de soie, généralement blancs, quelquefois de couleurs. Leurs djellabas noires sont d'un noir plus foncé et couvertes de broderies de soies multicolores, larges de 2 centimètres, aux manches, aux épaules et sur le devant du vêtement; le capuchon en est particulièrement chargé et au milieu se trouve généralement une espèce de médaillon multicolore de 5 centimètres de diamètre. Une djellaba bien couverte de broderies s'appelle djellaba tchâchâ. Les jeunes gens de la montagne sont très siers d'avoir une de ces djellabas et comme elles coûtent relativement cher, et valent quelquefois jusqu'à quinze douros, ce qui est une somme considérable dans la montagne, il arrive souvent qu'ils volent pour pouvoir se faire faire la djellaba la plus brodée du village. Elles sont faites par des ouvriers qui sont de véritables artistes; les plus renommés brodent leur nom à l'intérieur du bas des djellabas qu'ils ont cousues.

Les djellabas des jeunes élégants sont plus courtes que celles des gens sérieux et s'arrêtent assez haut au dessus du genou, de façon à laisser voir le pantalon, qui s'arrête lui-même au-dessus du genou et qui est, dans le bas, couvert de broderies d'une quinzaine de centimètres de hauteur.

Les Djebala sont généralement tête nue, par tous les temps; seuls, les gens âgés ou d'une certaine importance portent un gros turban, rezza, et encore, au lieu de porter habituellement ce turban sur la tête, le portent-ils généralement roulé dans leur capuchon; ils ne le mettent sur leur tête qu'au moment de pénétrer dans une assemblée

de gens considérables, ou de se présenter devant un fonctionnaire du Makhzen; lorsqu'il leur faut quitter leur capuchon, ils tirent alors leur turban en avant et le placent sur leur tête, tant bien que mal. En résumé, le turban est une exception chez les Djebala, qui généralement ne se couvrent la tête qu'en mettant le capuchon d'une de leurs djellabas. Les Qouaza, que l'on pourrait traduire assez exactement par « farauds », roulent sur leur tête l'étui de leur fusil « Ghelaf el'Mouk-hala », qui est généralement en drap rouge, quelquefois bleu ou noir. Les tribus ne se distinguent pas d'une façon absolue par les couleurs des étuis de fusil; cependant Beni Gorfet, Beni Ysef, Soumata, Beni Arous, Akhmas, le Khoms de Beni Derqoun des Ghezaoua, les Ghomara, toutes ces tribus portent uniquement l'étui rouge. Les autres tribus le portent bleu ou noir ou de laine grise, même rouge, tandis que les tribus que nous avons indiquées, le portent exclusivement rouge.

Quelquefois, au lieu de l'étui du fusil, les Qouaza enroulent simplement autour de leur tête des feuilles sèches de palmier nain, attachées les unes aux autres, que l'onappelle chrik ed-doum; ils suspendent souvent à ces feuilles la mâchoire inférieure d'un hérisson, pour se protéger contre le mauvais œil.

Les djellabas portées par les habitants des tribus qui font l'objet de cette étude, sont tissées, pour les djellabas ordinaires, dans les tribus mêmes, par des tisserands locaux; les djellabas plus fines et de meilleure qualité sont tissées à Ouezzan. Les Djebala vont les y acheter et elles sont également apportées par des marchands aux différents marchés.

La chaussure est la même pour tous les hommes des différentes classes. Ce sont des babouches en cuir jaune, que les montagnards appellent sebbai, dites sebbai mesaït. Ce sont des babouches dont la semelle est formée d'une seule épaisseur de cuir. Les Djebala chaussent leurs babouches comme des souliers, en relevant le quartier de derrière sur le talon, contrairement aux citadins et aux habitants de plaines qui entrent simplement le pied dans la babouche.

Les femmes de la montagnes portent une tchamira de cotonnade ouverte sur le devant jusqu'à la ceinture. Cette cotonnade est rarement blanche, mais plutôt imprimée de couleur; elles portent une ceinture de laine rouge appelée kourzi ou kourzia, plur. krazi. Ces ceintures sont tissées et teintes dans la montagne. Dans les fêtes et dans les cérémonies, elles s'enveloppent d'un voile appelé izar, comme les femmes arabes, et attaché sur la poitrine par deux broches d'argent, que les Arabes appellent bezim ou ketsiat et que les Djebala appellent quelquesois açoughnas; ce terme est plus particulièrement employé pour désigner des épingles de bois dont se servent les femmes qui n'ont pas de broche d'argent, ou dont elles se servent journellement pour attacher la pièce d'étosse dont elles recouvrent leur chemise, tandis que les broches d'argent sont réservées au costume de cérémonie.

Par-dessus ce costume, elles portent un petit haïk de huit coudées seulement, tandis que celui des Arabes et des femmes des villes en mesure onze. Ce petit haïk s'appelle adjenah ou aguedouar; c'est pour attacher ce haïk qu'elles se servent des épingles de bois dont nous venons de parler. Sur la tête, les femmes portent un mouchoir ou un foulard de coton ou de soie, qui s'appelle adama, et six coudées de mousseline blanche qu'elles s'enroulent autour du cou, de façon à pouvoir en ramener une partie devant la figure si elles rencontrent un homme ou au moment où elles entrent dans une ville. Les « Djibliat » portent, comme toutes les femmes marocaines, leurs cheveux coiffés en bandeaux et tressés derrière la tête en deux nattes; à ces nattes, elles ajoutent des cordons de laine noire qu'elles tressent avec leurs cheveux depuis

la nuque et qui tombent jusqu'au bas des reins. Ces cordons, appelés qrara, sont ornés de passementeries de soie de couleurs variées; ils sont reliés entre eux par des ganses et terminés par des franges de soie également multicolores.

Depuis quelques années, un certain luxe commence à pénétrer dans les tribus de montagnes, et les femmes qui, autrefois, ne mettaient que les vêtements très simples que nous venons de décrire, portent aujourd'hui, dans les grandes circonstances, des caftans de drap et de soie, des grandes ceintures de soie et d'or fabriquées à Fès (hazam), des ifin (transparents qui recouvrent le caftan) de mousseline à fleurs et de tulle brochés. Par contre, elles ne portent jamais de pantalons et rarement des chaussures. Dans la maison, la femme est toujours pieds nus et même dehors, en temps habituel. La chaussure est pour elle un objet de luxe, qu'elle ne porte que pour faire des visites de cérémonie, et encore dans ce cas ne les met-elle souvent qu'au moment d'arriver à la maison où elle se rend, comme autrefois nos paysans ne mettaient leurs souliers, qu'ils portaient au bout d'un bâton, que lorsqu'ils entraient en ville.

Les chaussures des femmes de la montagne sont des babouches appelées rehïa; elles sont en cuir rouge ou noir. Celles en cuir noir sont fabriquées par les cordonniers des tribus; celles en cuir rouge viennent d'El-Qçar ou d'Ouezzan. Les babouches noires qui viennent de Fès sont réservées spécialement aux femmes des villes, et une femme de la montagne ne pourrait pas en porter sans se faire moquer d'elle.

Les femmes de la montagne ne restent jamais chaussées devant un homme, par respect, et si des femmes ayant des babouches aux pieds sont obligées de passer devant des hommes assis sur la route, elles se déchaussent et passent devant les hommes en portant leurs babouches dans la main et en disant: « Hachakoum ya ridjal! » (Sauf votre respect, ò hommes!) Elles enlèvent aussi généralement leurs rehïa en passant devantun sanctuaire. D'ailleurs, ainsi que nous le disions, elles sont très rarement chaussées. Pour aller travailler dans les taillis, ou faire de la route, les femmes entourent leurs jambes, de la cheville aux genoux, de jambières en cuir de chèvre tanné; ces jambières, appelées trabaq, sont attachées par un cordon, également en cuir; c'est une pièce de cuir, terminée par un cordon de cuir plat et enroulée autour de la jambe. Il arrive souvent, quand les chemins sont détrempés par la pluie, de voir des femmes de la montagne arriver en ville, les jambes soigneusement enveloppées dans leurs trabaq et leurs pieds nus, pour économiser leurs rehïa.

Le Mariage « El-Ars¹ ».

Le plus souvent, les mariages sont contractés entre gens du même village; il y a cependant quelquefois des unions entre des personnes de villages différents, mais très rarement de tribu à tribu. Comme dans les villes et chez les Arabes de la plaine, un mariage donne lieu à quelques cérémonies préparatoires. Des parents du jeune homme vont faire la demande, khitab, à la famille de la jeune fille. La démarche n'est jamais faite par le père; ce sont des oncles, des frères ou des cousins qui en sont chargés. Une députation de femmes est également envoyée; elle se compose de la mère, des sœurs mariées et des tantes du jeune

^{1.} Asin de se rendre compte des différences entre les cérémonies du mariage dans les tribus de montagnes, dans les villes et dans les tribus arabes, on peut se reporter aux descriptions de ces cérémonies dans « El-Qçar el-Kebir », Arch. maroc., t. II, p. 66, et dans « Les Arabes de la vallée du Lekkous », Arch. maroc., t. VI, p. 228.

homme. Les hommes sont reçus par les hommes; les femmes, par les femmes. Les hommes se rencontrent avec le père de la jeune fille ; les femmes, avec sa mère. Hommes et femmes prennent, chacun de leur côté, un léger repas, et, après force circonlocutions, on arrive à entamer les négociations. C'est le père qui donne ou qui refuse sa fille, mais il ne prend généralement aucune décision sans avoir auparavant consulté sa femme. L'accord étant intervenu entre les hommes, et la mère de la jeune fille ayant également consenti, les hommes disent la « fatiha », la première sourate du Qoran. Le mariage une fois décidé en principe, la discussion recommence sur les détails de l'exécution, à savoir : sur la composition et l'importance de la hedia, cadeau fait par le siancé, et qui comprend une certaine quantité de blé, de beurre, un taureau, une ceinture de soie, hazam. L'usage veut, en outre, que le siancé donne à toutes les proches parentes de sa future quelques pièces d'habillement, telles que un foulard, adama, une chemise, tchamira, qachchaba, ou gandoura, aux hommes proches parents de la future; il donne à chacun une paire de babouches; au père et aux oncles, outre les babouches, il donne un turban (rezza) de cinq coudées de haïati (mousseline). Ces cadeaux sont apportés à leurs destinataires le premier jour des fêtes du mariage.

Au moment de la demande, on discute également l'importance de la dot, cedaq, apportée par le mari. Le cedaq varie de 50 à 1.000 mitqals, c'est-à-dire de 20 à 400 pesetas environ, selon la fortune des conjoints. Le cedaq est toujours stipulé en monnaie marocaine, c'est-à-dire en mitqals, jamais en douros ou en pesetas.

L'argent du cedaq sert au père à acheter ce que l'on appelle le chouar de la siancée, qui peut être considéré comme un équivalent de ce que nous appelons la corbeille. Le père ajoute généralement une certaine somme d'argent au cedaq pour acheter les objets qui composent le chouar.

Ces objets sont habituellement les suivants: un haïk de m'harbel (tissu de laine à gros grains); un autre haïk appelé adjenah, avec des raies et des pompons de soie aux deux extrémités; deux couvertures épaisses de laine, appelées farrach, qui servent de couverture de lit; un tapis, tellis, de Rabat, plus ou moins grand, à raies jaunes et noires; un caftan de drap, de soie et même de brocart d'or ; une ceinture, des foulards, des cordons de soie, appelés mechamar, qui servent à retrousser, chemar, les larges manches des chemises; des serviettes, fouta, au plur. fout, et mendil, au plur. menadil. Les fout sont des serviettes de coton, de fabrication européenne; elles sont apportées par des marchands aux différents marchés de la montagne. Les menadil sont de fabrication indigène. Ce sont des serviettes de fil de lin, kittan, avec des jours, chebbak, et des broderies de couleur. On fabrique des menadil dans toutes les tribus de montagnes et nous en étudierons plus loin la fabrication. Les fout servent surtout à nouer à la taille, de façon à envelopper les jambes. Les menadil sont employés plus généralement à couvrir la tête et les épaules comme un châle.

La fiancée apporte également un grand chapeau de paille orné de broderies et de pompons de laine, et appelé taraza; des bracelets et des broches d'argent; des colliers de corail; quelquefois des khalkhal, bracelets de pieds.

Le chouar est porté à la maison du mari, derrière la fiancée, le dernier jour des noces. Les objets sont contenus dans un grand costre appelé cendouq. Ces costres sont fabriqués à Ech-Chaouen; ils ont environ 1 m. 75 de

^{1.} Le tellis est une étoffe grossière de laine, dont on sait de grands bissacs qui servent à transporter les grains sur les bètes de charge. En temps ordinaire, le tellis décousu sert de tapis. Les tellis de Rabat, supérieurs à ceux fabriqués dans les tribus, sont rarement employés au transport des grains et sont employés uniquement comme tapis par les campagnards et les citadins pauvres. Les gens riches se servent des tapis de Rabat à haute laine appelés zerbia, plur. zrabi.

long sur 1 mètre de hauteur et de largeur, et sont peints en rouge. Sur trois côtés, des ornements de couleurs vives, jaunes, verts, bleus et blancs, sont peints sur le fond rouge; le quatrième côté, celui qui doit être tourné contre le mur, seul, n'est pas orné. Il y a également des dessins coloriés dans l'intérieur du couvercle, qui se voient lorsqu'on ouvre. Dans l'intérieur du cossre, en haut, se trouvent, à droite et à gauche, des petits compartiments à couvercles, pour mettre les bijoux. Le fond du cendoug ne repose pas directement par terre; deux traverses de bois, de la largeur du coffre et d'une épaisseur de 7 à 8 centimètres, l'isolent du sol, pour le préserver de l'humidité. Le cossre est apporté sur une mule, derrière celle qui amène la fiancée. Sur le couvercle, est plié le tellis, mais sans le recouvrir, de façon à ce que le cendoug soit bien visible.

Le premier jour de la noce est appelé Nahar el-Hedia, le jour du cadeau : c'est alors que le fiancé envoie à la maison de la future le blé, le beurre, l'huile, le henné, un taureau ou un mouton, ou même une chèvre ; on appelle cet animal gzour. Le cortège qui apporte ces différents cadeaux est accompagné de la musique habituelle, des tabbals et des ghaïtas, et d'une escouade de jeunes gens qui tirent des coups de fusil. Tout ce monde pénètre dans le qaour de la maison de la fiancée. Les tabbals et les ghaïtas font un vacarme assourdissant, les fusils font retentir une dernière décharge, et porteurs, musiciens et tireurs font un repas composé généralement de pain et de miel.

Quelques jours après, lorsque le blé est moulu et que tout est prêt, la famille de la femme prévient le siancé, qui sixe lui-même le jour du mariage; il manifeste ainsi pour la première fois son autorité d'homme, en indiquant le jour où sa femme doit lui être amenée. Si, pour une raison quelconque, un deuil, par exemple, dans la famille du futur, celui-ci retarde de fixer le jour des noces pendant un temps assez long, la famille de la future mange les provisions qu'il y a envoyées le jour de la *Hedia*, et il est obligé d'en renvoyer de nouvelles. Si un deuil survient dans la famille de la fiancée, le futur exige, au bout de sept ou huit jours, que sa femme lui soit envoyée, et on est obligé de lui obéir.

Les noces proprement dites durent trois jours, pendant lesquels, chaque jour, la fiancée va au bain dans le med-jiri paternel.

Le premier jour s'appelle *El-Bedou* « le commencement » ; ce premier jour, les familles des fiancés festoient chacune chez elles ; les tolba du village du fiancé viennent le trouver et lui demandent un cadeau, en le menaçant, s'il refuse, de lui nouer l'aiguillette ; le fiancé leur donne généralement un chevreau.

Le deuxième jour s'appelle Nahar el-Henna, le jour du henné. Pour l'homme, le henné n'est qu'une cérémonie traditionnelle, une espèce de simulacre : on lui met simplement un peu de teinture de henné dans la paume des mains, il l'enlève immédiatement et il en reste à peine une trace très légère. Pour la femme, au contraire, c'est une opération assez compliquée et assez longue, car on teint littéralement les mains et les pieds de la fiancée, jusqu'à ce qu'ils conservent une couleur d'un brun rouge assez foncé.

Le troisième jour s'appelle Nahar el-Ammariya ou Nahar er-Rouha: le jour de l'Ammariya ou le jour de l'arrivée. L'Ammariya des Djebala est plus primitive que celle des villes; la jeune fille est transportée chez son mari sur une mule de bât. Le bât sur lequel elle est assise est entouré de branches d'arbres repliées par le haut et recou-

^{1.} L'Ammariya est une sorte de boîte en bois, à toit pointu, dans laquelle la siancée vierge est transportée chez son mari.

vertes d'un haïk, de façon à former une espèce de boîte analogue à celles employées dans les villes.

L'Ammariya sur sa mule est amenée vide dans la maison de la fiancée par les proches du fiancé et ramenée à la maison de celui-ci avec la jeune fille par les proches de celle-ci. Lorsque la fiancée n'est pas du même village que son futur, les gamins de son village, armés de frondes, la poursuivent à coups de pierres lorsqu'elle s'en va dans l'Ammariya. Les parents qui l'accompagnent sont quelquefois tués, il arrive que la jeune fille soit blessée ou même tuée par les pierres. L'Ammariya est accompagnée, tant à l'aller à vide qu'au retour, par les tabbals et les ghaïtas et par les tireurs. Le vacarme redouble, tant à son arrivée dans le quour de la maison paternelle lorsqu'on vient la chercher, qu'à son entrée dans le quour de la maison de son mari. Lorsque l'Ammariya entre dans cette maison, les femmes en font descendre la jeune sille et la conduisent dans la chambre de son mari. On retient à coucher la famille de la siancée; le père de celle-ci n'accompagne jamais sa fille et reste chez lui. La fiancée reste seule dans la chambre et attend. Sous la chriba, à quelque distance de la porte, en dehors, est assise une femme, chargée, au cas échéant, du service des époux; on l'appelle, comme dans les villes, neggafa ou moqaddemat el-arsan, locution spéciale aux Djebala. Lorsque tout le monde est endormi et que personne ne peut le voir, le futur, qui festoyait dans une maison voisine avec ses amis, se glisse comme un voleur dans la chambre nuptiale, où l'attend sa siancée, vêtue d'une chemise et d'un ceroual, pantalon en cotonnade blanche, sans toukka i et fendu par devant. Ce ceroual est le premier que porte la jeune fille et sera le dernier, car les femmes de la montagne n'en portent jamais. Le mariage consommé, le mari se sauve et va

^{1.} La toukka désigne à la fois la coulisse qui est au haut du pantalon et le cordon qui passe dans cette coulisse, et qui sert à le fermer.

généralement terminer sa nuit avec ses amis, qui festoient dans une autre maison, boivent du vin, et regardent danser des garçons ou des filles en tenant des propos obscènes.

Si le nouveau marié est un homme modeste et timide, il va se réfugier à la mosquée, où il termine sa nuit.

La moqaddema pénètre dans la chambre, s'empare du ceroual souillé de la jeune femme et sort avec son trophée dans le quour en poussant des zagharit (cris aigus et modulés qui manifestent la joie), qui sont répétés par les femmes de la maison; les proches du mari tirent des coups de fusil pour célébrer la consommation du mariage.

Les hommes parents de la mariée s'en vont dans la nuit, dès que les coups de fusil ont été tirés par les parents du mari. Ils sont rassurés sur l'honneur de leur maison, puisque la jeune fille était vierge, mais il ne serait pas convenable qu'ils fussent le lendemain matin dans la maison du mari. Les femmes restent deux ou trois jours. Le matin, toutes les femmes du village apportent à la fiancée le déjeuner, qui se compose de pain et de miel, d'olives et de viande. Elles restent réunies dans sa chambre, à chanter en s'accompagnant de tambourins en terre cuite, goual, et en bois, trour, pluriel de tar. Pendant sept jours, la nouvelle mariée ne sort pas de sa chambre; le septième jour s'appelle Nahar hazam el-arouça, le jour de la ceinture de la mariée. On habille la mariée et on lui met sa ceinture, pendant que tabbals et ghaïtas jouent dans le qaour de la maison. La famille de la mariée vient passer cette journée chez la jeune femme, puis chacun rentre chez soi. Les fêtes du mariage sont terminées, et dès le lendemain la mariée commence son existence de femme, existence d'être inférieur, à laquelle la maternité seule apporte quelque joie.

Les choses se passent ainsi lorsque le marié trouve sa femme vierge; mais il peut arriver qu'il en soit autre-

ment, et dans ce cas les noces ont généralement un dénouement tragique. Le mari sort alors de la chambre nuptiale et va conter sa mésaventure aux membres de sa propre famille. L'indignation est générale; la famille de la jeune femme est informée; quelquefois le père arrive, moyennant une certaine somme d'argent, à calmer les scrupules du mari; les coups de fusil sont tirés et l'affaire est étouffée. S'il déplait au mari de conserver sa femme, il la répudie au bout de quelques jours, sous un prétexte quelconque; mais si le mari ne veut pas accepter de compensation pécuniaire, ou que le père irrité se refuse à rien offrir et tienne à venger l'honneur de sa famille, on rend simplement au mari ce qu'il a dépensé pour la noce et le montant du cedaq, et la jeune femme est rendue aux siens, qui, selon leur degré de férocité, la tuent d'un ou de plusieurs coups de fusil, ou la reprennent chez eux, où elle est journellement battue et condamnée aux plus durs travaux, jusqu'à ce qu'elle trouve quelqu'un pour l'épouser au rabais. Il arrive aussi quelquefois que la jeune femme, se rendant compte de ce qui va arriver, puisse s'échapper à la faveur de la nuit et du désordre, et se réfugie soit dans un sanctuaire, soit dans la maison d'un Chérif ou de quelque notable. Dans ce cas, elle a généralement la vie sauve, mais sa condition devient à peu près celle d'une esclave jusqu'à ce qu'elle trouve à se marier.

Si le mari n'arrive pas à consommer le mariage la première nuit de ses noces, il est le lendemain la risée de tous les garçons du village; ils s'emparent de lui, lui mettent un bât sur le dos, une longe autour du cou, l'obligent à marcher à quatre pattes et le promènent ainsi dans tout le village, les uns le tirant, les autres montant sur le bât; c'est d'ailleurs un cas excessivement rare.

La Naissance.

Le jour de la naissance de l'enfant, si c'est une fille, on tue un coq; si c'est un garçon, une poule, et on en fait du bouillon pour l'accouchée, Nafisa, qui, en principe, doit rester sept jours dans sa chambre; le plus souvent la femme est trop pauvre pour pouvoir rester sans sortir de chez elle pendant les jours réglementaires; au bout de deux ou trois jours, elle se lève pour vaquer à ses occupations dans la maison. Que le nouveau-né soit un garçon ou une fille, quelques coups de fusil sont tirés dans le qaour de la maison par les parents du mari.

La naissance est célébrée le septième jour, Nahar essaba, et la façon de célébrer une naissance dans les pays de montagnes est analogue à celle usitée dans les villes et dans les tribus arabes de la plaine 1. Le septième jour, le père immole un mouton ou, plus généralement, un chevreau, et donne à l'enfant le nom qu'il doit porter. Les parents du père et de la mère et tous les gens du village sont invités à un repas, les hommes le matin, au moment où le nom est donné à l'enfant; les femmes ensuite. Selon l'usage général, les invités apportent aux parents du nouveau né un cadeau, hedia. Ces cadeaux se composent de quelques pains, d'une certaine quantité de farine, d'huile, de poules, d'œufs. On retrouve chez les Djebaba la même coutume que chez les tribus des plaines et que dans les villes, d'après laquelle les cadeaux que l'on se fait aux différentes fêtes de famille, telles que naissances, mariages, etc., constituent une dette contractée par celui qui reçoit et l'obligation de rendre à la première occa-

^{1.} Arch. maroc., t. II, « El-Qçar el-Kebir », p. 72, et t. VI, « Les Tribus arabes de la vallée du Lekkous », p. 233.

sion, au moins l'équivalent du cadeau reçu. On peut dire que ces cadeaux constituent une véritable contribution de tous les membres de la communauté à celui d'entre eux que les circonstances obligent à des dépenses extraordinaires. Quarante jours après la naissance, on coupe un peu les cheveux de l'enfant sur le front. C'est l'occasion d'une petite fête de famille, à laquelle les parents les plus rapprochés assistent seuls. On y mange des galettes à l'huile, que les Djebala appellent fetiar; ces mêmes galettes sont appelées ghaïf dans les tribus arabes et dans les villes. Les Djebala les désignent également sous le nom de trid, mot employé à Tanger, à Fès et à Mékinès pour désigner des espèces de crêpes très minces, appelées ftit à El-Qçar et dans les tribus arabes . Les Djebala ne font pas cette sorte de pâtisserie.

La Circoncision.

Pour désigner la circoncision on emploie dans les tribus de montagnes le mot tahara, pureté, purification — au lieu du mot khetana, qui exprime plus exactement l'opération dont il s'agit. La purification étant le but de la circoncision, les Djebala emploient le mot de l'effet pour désigner la cause.

Chez les montagnards, la circoncision se fait uniquement à la fête du Mouloud, le jour anniversaire de la naissance du Prophète, le 12 de Rebi el-Aouel, le troisième mois de l'année.

La circoncision est toujours pratiquée dans un des principaux sanctuaires, Siyd, de la tribu. L'opération est

^{1.} Arch. maroc., t. II, « El-Qçar el-Kebir », p. 74, et t. VI: « Les tribus arabes de la vallée du Lekkous », p. 235.

faite par un maalem el-hadjam, un maître barbier; ils sont plusieurs réunis dans la qoubba du Siyd, où les enfants leur sont apportés. Les Djebala pratiquent la circoncision des enfants quand ils sont encore très jeunes: l'âge varie, selon l'usage de chaque famille, entre dix mois et cinq ans, au maximum. L'enfant qui doit être circoncis est habillé de neuf; contrairement à ce qui se passe dans les villes et dans les tribus arabes, les enfants des Djebala sont généralement revêtus d'une djellaba pour la circoncision; les plus riches seuls portent le selham. Les mains et les pieds teints de henné, à la cheville droite un cordon de soie rouge auquel sont attachés une petite pièce d'argent, un grain de corail, et un petit sachet contenant du sel, de l'alun, chab, et de la rue, harmel, l'enfant est porté, avec accompagnement de « tabbal » et de « ghaïta » et de décharges de coups de fusil, au sanctuaire où se trouvent les barbiers. On porte derrière lui un bol où se trouve de la poudre de henné, dans laquelle on plante un œuf cru. La poudre de henné sert à cicatriser la plaie après l'opération; l'œuf est pour l'opérateur. Outre les œufs ainsi recueillis, les barbiers sont payés par le moqaddem du sanctuaire où les circoncisions ont eu lieu et sur l'argent du tronc de ce sanctuaire. L'enfant est rapporté chez lui avec le même cérémonial qu'à l'aller, c'est-à-dire accompagné de deux ou trois femmes de la famille portant des roseaux auxquels sont attachés des foulards ou des ceintures; les femmes poussent des you you stridents (zagharit), le « tabbal » et la « gharta » accompagnent le cortège.

Le repas qui suit les circoncisions est toujours le même, et se compose uniquement de pain et de miel. Le pain est apporté par les gens du village et par les parents; le miel est fourni par le père du circoncis.

Outre la « hedia » habituelle, qui, ainsi que nous l'avons dit, n'est souvent que le remboursement de ca-

deaux précédents, les femmes donnent chacune à la mère du circoncis une petite somme d'argent, qui ne dépasse pas cinquante centimes.

L'enfant conserve à sa cheville droite le cordon de soie avec la pièce d'argent, le grain de corail et le petit sachet contenant du sel, de l'alun et de la rue, jusqu'à ce qu'il soit complètement guéri.

L'Enterrement 1,

Dès qu'une personne est morte, les Djemaas du village du défunt et des villages voisins viennent dire à la famille la formule habituelle Allah iadem el-adjar. Les hommes restent à la porte, les femmes entrent dans la maison. On attache les deux gros orteils du mort avec une sicelle, on lui maintient la machoire avec un linge, on lui ferme les yeux et on le recouvre. On apporte ensuite le meghsel, grande planche qui sert à laver les morts et qui se trouve avec le nâch, la civière, dans la mosquée du village. Ces deux objets sont généralement faits avec l'argent des habous de cette mosquée; il arrive cependant assez souvent qu'un habitant du village fasse faire pour lui, avant de mourir, le meghsel et le nâch et les lègue à la mosquée. Si, ce qui se produit quelquefois dans les petits villages, la mosquée n'a pas de habous, c'est la Djemaa, c'est-à-dire la communauté du village, qui fait faire ces deux objets à ses frais.

Le mort est placé sur le « meghsel » avec ses vêtements. La Djemaa désigne ensuite des habitants du village qui vont creuser la fosse. Il n'y a aucune rémunération pour

^{1.} Arch. maroc., t. II : « El-Qçar el-Kebir », p. 76, et t. VI : « Les tribus arabes de la vallée du Lekkous », p. 236.

ce travail: c'est un service gratuit, qui incombe aux membres de la communauté de chaque village. Le cimetière est généralement sur la lisière du village, autour du Siyd, s'il y en a un; sinon, à côté de la mosquée.

On achète dans le village ou dans un village voisin la cotonnade pour faire le linceul, kefen, un écheveau de fil, mededja el-khaït, et l'aiguille pour coudre ce linceul. Les aiguilles et le fil qui se trouvent dans la maison mortuaire ou chez des voisins ne peuvent pas servir; il faut qu'on les achète neufs pour cet usage. On emploie seize coudées de cotonnade pour faire le linceul, qui se compose de plusieurs pièces, comme nous l'avons dit dans la monographie d'El-Qçar. Pour les pauvres, qui ne peuvent pas acheter seize coudées de cotonnade, on n'en emploie que huit, dont on fait une sorte de sac lié sous les pieds et au-dessus de la tête, et dans lequel le corps est cousu tant bien que mal. Le linceul n'est pas cousu dans la maison mortuaire, mais en dehors, par un ouvrier spécial, ou, à son défaut, par le faqih de la mosquée.

On achète également ce que l'on appelle « le drour », c'est-à-dire des bougies, du ghassoul (terre saponifère), du safran, des clous de girosle, de l'ouard el-Filali (roses sèches du Tafilelt), du sambel (lavande) et de l'atar, parfum très fort. Tous les tolba du village et ceux des villages voisins se réunissent à la maison mortuaire. On fait chauffer plusieurs marmites d'eau, et deux des tolba entrent dans la chambre mortuaire, allument une bougie et lavent le corps, après l'avoir déshabillé, en ayant soin de recouvrir ses parties sexuelles d'un linge. Si c'est une femme qui est morte, le corps est lavé par des femmes qui savent dire les prières nécessaires. On fait au corps les grandes et les petites ablutions, et on le lave avec du ghassoul et de l'eau tiède; puis on le barbouillle de henné s'il s'en trouve dans le village; on revêt le corps du linceul, que l'on asperge avec l'atar, et sur lequel on écrit

avec du safran: « La ilaha illa Allah, Mohammed rasoul Allah » (Il n'y a de divinité que Dieu; Mohammed est l'envoyé de Dieu). Dans le linceul sont placés les clous de girofle, « ouard el-Filali » et la lavande. On asperge également le linceul avec de l'eau de fleurs d'oranger ou de l'eau de rose, s'il s'en trouve.

Pendant ce temps, les parents, dans la maison, égorgent, selon la fortune du défunt, un bœuf ou un ou plusieurs moutons, ou des chevreaux, appartenant au défunt. Ils ouvrent les silos, qui se trouvent généralement dans le « qaour », y prennent du blé et le partagent entre les maisons du village pour le faire moudre. Il y a un moulin à main dans presque toutes les maisons.

La mouture est rapportée de suite à la maison mortuaire, où les femmes réunies font immédiatement du couscous assez gros et le font cuire avec la viande. Avant de recouvrir la figure du mort, on fait venir la famille : la femme ou le mari, les enfants, les ascendants s'il y en a, les oncles, les tantes, les cousins, qui viennent faire leurs adieux au défunt. Les enfants en bas âge n'assistent pas à ce dernier adieu.

Les habitants des montagnes se tiennent avec beaucoup plus de dignité et d'une façon plus conforme aux prescriptions musulmanes dans les cérémonies funèbres que les gens des tribus arabes et même que certains habitants des villes. Un enterrement ne donne pas lieu chez les Djebala aux scènes repoussantes d'un désespoir sauvage que l'on remarque chez les Arabes. On n'entend ni cris, ni hurlements; les femmes ne se déchirent pas le visage et la poitrine; en un mot, les enterrements des Djebala ne sont pas le prétexte de manifestations extérieures de caractère sémitique, comme ceux des Arabes.

Lorsque la famille a fait ses adieux au défunt, elle se retire; on ferme ensuite le linceul et on place le corps sur une « sedjada », natte de prière en palmier nain. On

le recouvre d'un haïk, et on le met sur la civière «m'hamel » ou « nâch », dans le « qaour », au milieu des tolba qui, pendant le lavage du corps, y étaient restés et récitaient le Qoran tout entier en se partageant les soixante hizbs dont chacun dit une partie. Lorsqu'ils ont terminé, ils disent la « fatiha » et se retirent dans un angle du qaour. Les femmes viennent nettoyer la chambre du mort et y brûlent du benjoin. La bougie allumée pour le lavage du corps continue à brûler jusqu'à ce qu'elle soit comsumée: on ne l'éteint pas.

Si le décès survient le soir, une bougie reste allumée pendant toute la nuit auprès du corps, qui est placé sur le « meghsel » que l'on a envoyé chercher immédiatement. Le reste de la cérémonie ne se fait que le lendemain.

Lorsque la chambre du mort est nettoyée, les tolba sortent de la maison et on les paye selon la fortune du défunt; la somme dépasse rarement quinze douros; ils partagent ce qui leur est donné, et comme ils sont très nombreux, la part qui revient à chacun est assez minime, et ils manifestent généralement leur mécontentement de n'avoir pas assez reçu. Tous les hommes, y compris les tolba, mangent alors hors de la maison le couscous préparé pendant le lavage du corps. Le repas terminé, on emporte le corps et on l'enterre. L'enterrement lui-même ne diffère en rien de ce qui a été dit déjà à ce sujet dans la description de l'enterrement à El-Qçar. Après l'enterrement, un homme rapporte à la maison mortuaire la sedjada et le hark. Le retour de ces deux objets sont le signe pour les femmes, qui n'accompagnent jamais le corps, que la cérémonie est terminée. A leur tour les femmes font alors le repas mortuaire. Après l'enterrement, les étrangers se retirent directement du cimetière, les hommes de la famille seuls reviennent à la maison; ils y restent une demi-heure environ, puis se retirent à leur tour.

Le lendemain matin, et pendant trois jours, les tolba du village vont réciter des prières sur la tombe; au bout de ce temps, on leur sert un repas au cimetière et on les paye. Pendant ces trois jours et pendant quatre jours de plus, en tout pendant sept jours, les hommes de la famille vont visiter le tombeau; les femmes y vont également pendant ces sept jours, mais après les hommes.

Les tombeaux des Djebalane sont jamais construits en maçonnerie; on recouvre simplement la tombe de grosses pierres entourées d'un petit mur en pierres sèches, pour contenir les pierres du milieu et les empêcher de rouler. Il n'y a pas de différence entre l'enterrement d'une femme et celui d'un homme. Cependant, si la femme morte était enceinte, on met en travers et au milieu du m'hamel une ceinture de femme : si c'est une jeune fille, on met la ceinture en long. Si un homme meurt en laissant sa femme enceinte, on met la ceinture de sa femme au pied du m'hamel pour que tout le monde sache que la femme du défunt est enceinte, et asin, d'une part, de bien établir la légitimité de l'enfant à naître, et, d'autre part, que ceux qui pourraient vouloir l'épouser à l'expiration de quatre mois et dix jours d'adda soient prévenus que la femme est enceinte.

A la sortie de la maison mortuaire du convoi d'une vierge ou d'un homme qui n'a jamais été marié, les femmes poussent des zagharit, cris de joie, parce que cet enterrement est en même temps le mariage de la personne qui vient de mourir et qui n'en a jamais contracté sur la terre, et qu'il ne faut pas qu'elle quitte sans retour la maison paternelle sans être accompagnée des cris de joie des épousailles.

§ 2. — La Mentalité et les Mœurs.

Les Djebala sont d'une mentalité assez primitive et le 🛝 niveau de leur intellectualité n'est pas très élevé. Très rudes, ils n'ont pas de besoins, et surtout dans les régions les plus éloignées des plaines, ils vivent uniquement des produits de leur pays. Ils affectent un grand amour d'indépendance, et pour échapper à toute ingérence et à toute pénétration étrangère, quelles qu'elles soient, ils évitent, dans la mesure du possible, toutes relations en dehors de leurs tribus et ne font pas de commerce. Cependant, l'appât d'un bénéfice ne les laisse pas insensibles; ils sont même très intéressés et avares lorsqu'ils possèdent quelque chose; ils aiment l'argent, et leur amour d'indépendance, qui est surtout un manque de sociabilité, cèderait certainement, ainsi que leurs scrupules religieux, devant la certitude d'un gain suffisant et intelligemment offert. Le bien-être et la sécurité qui leur manquent absolument ne tarderaient pas à les asservir d'une façon plus sûre, plus définitive et plus profitable pour tous, que des moyens violents, qui risqueraient d'exaspérer leurs résistances, seraient au moins aussi coûteux et détruiraient sans profit leurs qualités d'énergie et de combativité, qui, bien dirigées, peuvent devenir des instruments utiles.

Les mœurs des Djebala présentent des caractères particuliers et sont en contradiction, par les souvenirs païens qu'elles évoquent, avec le développement relatif de l'instruction religieuse dans les tribus de montagnes et la façon dont les pratiques musulmanes y sont strictement observées.

D'autre part, trompé par certaines apparences, on a peut-être exagéré le côté vicieux de ces mœurs, qui, tout compte fait, n'est pas plus développé chez eux que chez les autres Marocains, si l'on fait exception des mœurs spéciales des tolba. Les tolba sont vicieux partout; ils le sont plus encore dans les tribus de montagnes, et nous avons eu l'occasion déjà de parler de ces mœurs spéciales dans le chapitre de l'Enseignement.

Les Djebala se distinguent surtout par leur amour de la fradja, le spectacle, la chose à voir.

La fradja consiste en danses, « chetih », exécutées, soit par des femmes, chettaha, soit par des garçons, chettah, au son de la musique.

Dans les grandes fradjas, la musique se compose du « tabbal » et de la « ghaïta »; dans les fradjas moindes, du « guembri », petite guitare à deux cordes, et du « tar », tambour de basque.

Comme toutes les danses africaines, celles des Djebala sont dansées par un seul danseur ou par une seule danseuse; elles ne se composent pas seulement d'un piétinement sur place, mais de pas cadencés, en avant et en arrière, qui nécessitent un certain emplacement. Parmi les trois genres dans lesquels on peut faire entrer toutes les danses, genre guerrier, genre voluptueux et genre sacré, on peut classer les danses des Djebala dans une catégorie qui réunit en elle les deux premiers genres. En admettant même que ces danses soient la perpétuation du souvenir d'un culte païen, ce culte n'existant plus, le caractère sacré que ces danses pouvaient avoir a forcément disparu et leur caractère purement profane a subsisté seul.

Les danses des Djebala, tout en affectant souvent des formes lascives, ne sont pas cependant uniquement d'un caractère voluptueux, et l'on y retrouve les mouvements d'un caractère guerrier, qui ont une assez grande allure.

Danseurs ou danseuses, après avoir, en exécutant leurs pas, fait tout le tour de l'assemblée, s'agenouillent devant les principaux assistants, les uns après les autres. Celui devant lequel s'agenouille le danseur ou la danseuse, lui applique sur le front une pièce de monnaie: ce sont les bénéfices des propriétaires des sujets.

Le recrutement et l'organisation du personnel des danseurs et des danseuses des Djebala constituent une des particularités les plus remarquables des mœurs des tribus de montagnes et méritent d'être examinés.

Jamais une danseuse n'appartient à la tribu où elle danse. Elle est toujours volée, soit dans une ville, comme El-Qçar, Tanger, ou Tétouan, soit dans une autre tribu de montagne. Il en est généralement de même pour les danseurs; cependant il arrive quelquefois qu'un jeune garçon d'une famille pauvre et sans influence est volé par des gens de sa propre tribu, et qu'il est vendu dans cette même tribu, à la condition toutefois que cela ne soit pas dans sa propre fraction.

Quelque pauvre et peu considérée que soit une famille, les gens de sa fraction ne supporteraient pas qu'un jeune garçon lui appartenant soit possédé, « mektoub », comme « chettah » ou « aïl » par des gens de la même fraction ; ou bien ils le reprendraient de force, ou bien ils le rachèteraient; il pourrait dans ce cas être utilisé, comme danseur dans son propre village, asin que l'argent qu'on aurait donné pour le ravoir ne soit pas perdu, et du moment que sa famille serait trop pauvre pour rembourser cet argent. L'honneur serait sauf, puisque le garçon serait la propriété de ses parents et de ses amis. L'honneur est d'ailleurs peu engagé pour les garçons, qui, tout compte fait, n'ont rien à perdre; quand ils grandissent, ils se marient et on n'y pense plus; il n'en est pas de même pour les filles. Le village, la fraction, quelquefois la tribu toute entière se considèrent comme déshonorés par l'enlèvement d'une fille. Aussi ceux qui les volent, ont-ils soin de les vendre le plus loin possible, sinon c'est une

cause de guerre qui dure souvent des années, parce que les gens de la tribu de la fille volée se vengent en en volant une autre dans la tribu des voleurs, et ce sont alors des représailles successives qui n'en finissent pas.

Pour se procurer des danseurs, les Djebala volent des jeunes garçons; pour avoir des danseuses, ils prennent indistinctement des jeunes filles, des jeunes veuves, ou même des femmes en pouvoir de mari.

Les femmes ou les garçons ainsi volés deviennent la propriété de ceux qui les ont pris; le plus généralement ils ne les gardent pas pour eux, mais les revendent et se partagent leur prix, comme s'il s'agissait d'un vol de bétail. Il ne se produit presque jamais qu'un seul individu achète un danseur ou une danseuse: cela serait mal vu et il risquerait de se voir voler à son tour son achat. Trois ou quatre notables d'un village s'associent pour acheter le jeune garçon ou la jeune femme, qui devient alors leur propriété. Les vendeurs ont toujours soin de choisir des acheteurs qui éloignent les personnes vendues de leur lieu d'origine, afin d'éviter des complications et des ennuis.

Les danseurs ou les danseuses (ces dernières sont de beaucoup les plus nombreuses, les danseurs se font de plus en plus rares et ne se trouvent plus guère que parmi les tolba) sont logés généralement dans une grande chambre située à une des extrémités du village; quelquefois les danseuses sont logées dans la maison d'une veuve, où ses propriétaires lui louent une chambre.

Il arrive souvent que la malheureuse femme volée et vendue ne sait pas danser; c'est alors toute une éducation à faire. Il serait inutile d'opposer une résistance quelconque: les coups et les privations en viendraient rapidement à bout. Le but de ceux qui ont acheté la femme n'est pas d'avoir une fille de joie, une courtisane; elle en sert, au cas échéant, selon le caprice du moment d'un de ses propriétaires, mais cela n'est qu'à titre accessoire; ce qu'ils veulent avant tout, c'est une femme qui danse, et qui danse bien de façon à leur faire honneur lorsqu'ils la produisent en public, dans une *fradja*; il faut donc qu'elle apprenne à danser de gré ou de force.

Afin de donner au pas de la danseuse la légèreté nécessaire, les possesseurs usent d'un moyen très simple, dans sa sauvagerie. La terre battue sur laquelle elle fait ses exercices est chauffée par de grands feux de broussailles; le terrain est balayé ensuite et, les danses se faisant toujours pieds nus, la danseuse qui s'exerce sur le sol brûlant lève rapidement les pieds pour éviter les brûlures, suit sans efforts la cadence endiablée de la guitare à deux cordes et du tambourin, et ne tarde pas à acquérir ainsi une légèreté et une souplesse incomparables.

La danseuse ne se livre à aucun travail; elle danse la nuit et dort pendant le jour ; ses propriétaires la nourrissent à frais communs et l'habillent; ils la parent avec un certain luxe, par vanité plus que par tout autre sentiment. Outre les caftans et les foulards aux brillantes couleurs et les mousselines transparentes, il n'est pas rare de voir des danseuses dont les bras sont couverts de lourds bracelets d'argent, du coude au poignet, et qui ont, de plus, aux chevilles, d'épais khalkhal, de sorte que, lorsqu'elles dansent, elles font entendre à chaque mouvement des vibrations argentines qui augmentent la joie des spectateurs. Ces dépenses ne sont pas à la charge des propriétaires de la danseuse ; ils les font sur l'argent qu'elle gagne lorsqu'ils la produisent en public. Cet argent sert d'abord aux acheteurs de la femme à se rembourser de leur achat, et ils se partagent ensuite ce qui n'est pas dépensé pour son entretien. En résumé l'achat, d'une femme volée pour en faire une danseuse, constitue, de la part des acheteurs, non pas seulement la satisfaction d'un plaisir, mais une véritable opération commerciale.

QUELQUES TRIBUS DE MONTAGNES DE LA RÉGION DU HABT 149

A l'occasion d'une fête, dans un village: monsem 1.



Chettaha danseuse). -- Avant la danse.

d'un Siyd, d'un mariage, ou d'une naissance, les proprié-

1. Mousem, fête annuelle d'un saint, célébrée autour de son tombeau ; on dit également amara.

Les propriétaires de la danseuse sont en même temps ses impresarios. On retrouve bien là les deux caractères distinctifs des mœurs des Djebala: l'amour de la domination dans des plaisirs égoïstes et grossiers, et celui de l'argent par tous les moyens. Quoique n'étant obligée à aucun labeur, il arrive souvent que la danseuse, si elle ne dort pas tout le jour, s'ennuie dans son isolement; elle va alors dans une des maisons du village, de préférence dans celle de ses propriétaires ; elle est bien accueillie par les femmes de la maison, qui n'en sont pas jalouses et ne lui témoignent aucune antipathie ni aucun mépris; elle cause avec elles en les aidant dans leurs travaux d'intérieur. Il est à remarquer d'ailleurs que les femmes marocaines sont en général très tolérantes pour celles qui mènent une vie irrégulière, et ne font pas de difficultés pour les recevoir et les traiter en égales; il semble que l'état général d'abaissement dans lequel les femmes sont maintenues sous la domination de l'homme, a créé entre elles une sorte d'égalité, à quelque classe ou à quelque catégorie qu'elles appartiennent.

A peu près tous les soirs, les propriétaires de la danseuse, avec leurs amis, se réunissent dans la chambre où habite celle-ci; on y fume du kif; souvent on y boit du camet i el-harami², vin fort, qui enivre. Les musiciens, qui sont généralement un joueur de guembri³ et un joueur de tar 4, accompagnent les chanteurs et la danse.

Dans ces petites réunions intimes, on ne donne pas d'argent à la danseuse; ce sont plutôt des répétitions que de véritables représentations.

^{1.} Çamei, littéralement épais. C'est le nom donné à toutes les espèces de vin dans la montagne, quoiqu'il semble s'appliquer plus exactement au çamei el-halou, qui a la consistance d'une sorte de confiture.

^{2.} Par opposition au camei el-halou, qui est inossensis. Nous étudierons plus loin la fabrication du vin dans le Djebala et ses disserentes espèces.

^{3.} Petite guitare à deux cordes.

^{4.} Tambour de basque.

taires d'une danseuse, chettaha ou aïla, ou d'un danseur, chettah ou aïl, sont invités à venir avec leur sujet. Ces réunions constituent une grande « fradja ». Les propriétaires de la danseuse se mettent en route avec les tabbals et les ghaïtas du village; ils sont accompagnés de plusieurs de leurs amis et portent tous des fusils. Au milieu d'eux marche la « chettaha », revêtue d'une courte djellaba noire, portant aussi un fusil à la main. En arrivant au lieu de la fête, la danseuse entre chez les femmes qui sont réunies dans une chambre; elle y attend le moment d'entrer en scène.

Quand tous les invités sont arrivés et que tout le monde est assis dans le quour de la maison, les tabbals et les ghaïtas attaquent un air de danse, et la danseuse fait un premier tour revêtue de sa djellaba, dont le capuchon lui tombe sur le visage; elle vient ensuite s'agenouiller devant un de ses propriétaires, qui lui retire sa djellaba en la tirant par le haut du capuchon. La chettaha apparaît alors revêtue d'un caftan couvert d'un transparent d'étoffe légère, serré à la taille par une « m'damma », ceinture de cuir à boucle d'argent et brodée de soie; elle a sur la tête des foulards de soie de couleur voyante et ses cheveux sont tressés en deux nattes, prolongées par deux nattes de laine ornées de passementerie de soie de différentes couleurs, Qrara. Deux gros cordons de soie se croisent sur sa poitrine et sur son dos. Outre ses bracelets et ses khalkhal, elle porte aux oreilles de larges boucles d'argent. Ses paupières sont noircies de kohl, ses joues couvertes de rouge, akkar, et ses lèvres foncées par le souaq, brou de noix. Ses pieds et ses mains sont teints de henné. Lorsque c'est un danseur, le costume est le même, si ce n'est qu'il a la tête nue, qu'il ne porte comme bijou qu'une grande boucle d'argent à l'oreille droite; il n'est pas fardé comme les danseuses et n'a pas de henné. Le danseur joue souvent lui-même d'un

instrument en dansant, tar, guembri, tambour et même quelquefois de la ghaïta. Il y avait, il y a quelques années, un danseur réputé du dchar de Zahdjouka, en Ehl Serif, qui dansait en s'accompagnant lui-même d'un tambour. Il faisait partie des musiciens de Zahdjouka, qui, ainsi que nous le verrons plus loin, ont toujours un certain nombre d'entre eux avec le Sultan. Les tabbals et les ghaïtas de Zahdjouka, en Ehl Serif, ont la réputation d'être les meilleurs du Maroc. Sidi Ahmed ech-Chouiyakh, qui y est enterré, est leur patron et leur communique sa baraka.

Les danseuses et les danseurs se succèdent à tour de rôle et, comme nous l'avons dit, vont, à la fin de leur danse, s'agenouiller devant les notables, qui leur appliquent sur le front une pièce d'argent. La fête se prolonge presque jusqu'au jour. Le plus souvent, les hommes y boivent du vin, çamet el-hârami, que l'on apporte dans des outres.

Il arrive quelquefois, qu'excités par les libations, les spectateurs se querellent, se disputent la propriété des danseuses et que la réjouissance se termine par des coups de fusil et par un meurtre; mais ces accidents sont assez rares, et généralement, un peu avant le point du jour, les propriétaires de chaque danseuse la ramènent dans leur village.

Les danseuses ne sont pas des filles publiques; elles appartiennent uniquement à ceux qui les ont achetées et qui seuls ont quelquefois des rapports avec elles, et encore ceux-ci voient-ils en elles beaucoup plus la danseuse que la femme. Une chettaha qui ne fait pas honneur à son possesseur, qui danse mal, qui se fatigue, ou qui témoigne d'une mauvaise volonté quelconque, est impitoyablement battue, quelquefois même tuée, dans un mouvement de dépit, par ses propriétaires, à moins qu'ils ne soient arrêtés par leur avarice naturelle, et qu'ils ne préfèrent la

revendre. Au bout d'un certain temps, elles sont presque toujours revendues, soit que leurs propriétaires en soient las, soit qu'ils aient besoin d'argent, ou simplement qu'ils trouvent à la revendre avec bénéfice.

Vendues et revendues, les danseuses, qui, heureusement pour elles, ont l'insouciance de la bête et qui de plus se passionnent généralement pour leur métier, ne sont pas malheureuses tant qu'elles sont jeunes. Usées rapidement par leur genre de vie, elles ne durent d'ailleurs pas longtemps et meurent épuisées avant la vieillesse. Quelquefois, par un hasard, elles peuvent rentrer dans leur famille et se marier tant bien que mal; il arrive aussi qu'une danseuse plaise à un de ses propriétaires, qui rembourse alors ses associés de leur part et l'épouse. Ces mariages ne sont pas mal vus et ne déconsidèrent pas le mari. Aussitôt mariée, la danseuse change complètement son genre de vie. Elle va avec les autres femmes du village couper du bois dans la forêt, chercher de l'eau à la rivière ou à la source, abandonne complètement la danse, et il lui arrive souvent de regretter sa vie d'autrefois, ou tout au moins de s'en souvenir avec une certaine douceur.

 \int Il y a deux sortes de musique chez les Djebala : 1° La musique avec des chants, sans danse, appelée El-Aita 1°;

2º La musique de danse, El-Guebbahi².

Tous les assistants accompagnent les musiciens en chantant les paroles qui s'appliquent aux différents airs. Nous avons pu réunir quelques-uns de ces chants, qui sont en prose rimée et dont le sens est toujours sacrifié

^{1.} El-Alia, cris de victoire ou de joie.

^{2.} El-Guebbahi. Il nous a été impossible de retrouver la racine de ce mot, au moins dans le sens où il est employé ici. Les assistants, pour exciter les musiciens, leur crient : « Guebbah ia el Mâallem guebbah ». C'est peut-être une déformation de gebba, trompette ou de crier.

Quelques Tribus de montagnes de la région du HABT 153 aux besoins de la cadence et de la rime; en voici quelques passages:

AÏTAS

1º Abeille! Abeille! L'abeille, je ne l'ai pas vue. J'ai habité tous les pays, et le mien je l'ai abandonné!

*

2º L'Oued Settah i m'a plu et ses rochers étaient sur son bord.

Notre bien-aimé, Moulay Abdessalam! C'est nous qui sommes ses serviteurs!

* *

3º La source du village d'Ez-Zouaqin², la lune y est réflétée.

Je n'aurais jamais cru que tout être beau devait être poursuivi pour sa beauté.

*

4º O muletier ! O muletier ! le premier de la Caravane ! Nous avons pris du plaisir autant que nous en avons pu prendre !

5º La mosquée, le Siyd, les tuiles sont égales.

Rien ne m'a fait quitter mon pays si ce n'est des histoires de femmes.

Des gerbes de fusils sont dressées au marché de l'Arba. C'est ce que crie El-Qaous et les têtes se coupent³.

- 1. Oued Setiah. C'est le nom du cours supérieur de l'Oued el-Mkhazen, dans la tribu des Beni Arous. Ce nom de rivière et le souvenir de Moulay Abdessalam laissent supposer que cette alia vient de la tribu des Beni Arous.
- 2. Cette aïta doit être de la tribu des Beni Mestara, où se trouve le dchar d'Ez-Zouaqin. La tribu des Beni Mestara est réputée pour ses « aïta ».
- 3. Aïta de la tribu d'Ehl Serif où se trouvent le marché de l'Arba de Sidi Boubeker et le dchar El-Qaous. Les fusils et les têtes coupées rappellent l'expédition dirigée en 1893 par le Qaïd Ahmed ben et-Tahami contre la tribu d'Ehl Serif.

GUEBBAIII

1° Seigneur! ils m'ont pris ma gazelle à la porte de ma maison, à la porte de ma maison! ils m'ont laissé gémissant dans ma demeure, moi seul!

* * *

2° O Seigneur! mon Dieu! prépare-moi mon cheval blanc! Amène-moi mon cheval couleur de lune à la porte d'Alger, à la porte d'Alger.

*

3º La femme aux bracelets m'a ravi mon cœur l

Sellez-moi mon cheval et apportez-moi son mors pour que je monte sur lui la qaïda Tamou!

Sellez-moi mon cheval à la porte d'El-Merisa pour que je monte sur lui la qaïda Aïcha! etc.

La chanson continue ainsi avec tous les noms de femmes auxquels on trouve une rime.

Outre ces deux genres de musique il existe un autre chant appelé Ayiou usité par les femmes, en dehors des fêtes et des réjouissances, et qu'elles chantent lorsqu'elles vont au bois ou chercher de l'eau, ou pendant les récoltes, c'est pour ainsi dire un chant de travail. Ces chants sont toujours placés dans un ton très élevé, et sont en général des improvisations; nous avons pu en recueillir quelques fragments, dont nous donnons ci-après la transcription et la traduction:

Dak el-djenan el-dli ou et-tyrour sih ibathou Elly bgha zin ikhçar ali mta'ou. Dans ce jardin élevé les oiseaux dorment, Celui qui recherche la beauté dépensera pour elle tout ce qu'il a. Linkaça, linkaça, tah ez-zhar min raça

Dak el-mahboub dialy ialâsel fittaça.

Poirier, poirier, les fleurs sont tombées de son faite.

Celui qui est mon bien-aimé est comme du miel dans un vase.

Aïou! ia el-benat hach nesma el-ghakoum

Houkm er-ridjal aliya, ma necibchi nelqakoum.

Chantez, jeunes filles, afin que j'entende vos voix ·

Je suis sous l'autorité des hommes, je ne puis vous rencontrer.

Hia rebî' el-qāa', na rebî' el-qāa'

Khally ez-zein nouçlouh, la tkounchi temãa.

O herbe de l'aire, ô herbe de l'aire;

Laisse la beauté à qui la possède et ne sois pas prétentieuse.

Hia ahdir en-nhal ou en-nhal ma ritha.

Amret belad en nas ou diali khalata.

O bourdonnement des abeilles que j'entends sans les voir.

Elles ont été chez les autres, et elles m'ont abandonné.

Tir hamam mouāli ou nzel āla ma habit

El-Mahboub diali ichmāa fi qaā el-bit.

Vole, colombe, élève-toi et pose-toi sur celui que j'aime.

Mon bien-aimé est comme une lumière dans ma chambre.

El-oued hamel, hamel haoued bigçabou

Allah izid fi iamek ia el-mahboub ou çahbou

[roseaux]

La rivière est débordante, débordante elle entraîne avec elle les Que Dieu prolonge tes jours, ô bien-aimé ainsi que de tes fidèles,

Hia hadir en-nhal elli dakhel fi djabā

Khalli ez-zin nmoulih alach ālik teddaha.

O bourdonnement des abeilles qui entrent dans la ruche

Laisse la beauté à ceux qui l'ont; pourquoi es-tu prétentieuse?

Les femmes entre elles pratiquent également, pour se divertir, une danse accompagnée de chants que l'on appelle Allal De. Pour exécuter cette danse, elles se mettent en cercle, assises ou debout : deux d'entre elles, au milieu du cercle, chantent et dansent, tandis que les autres les accompagnent de la voix, en frappant des mains,

ou sur des tambourins en terre, appelés agoual (plur. goualat), ou sur des tambours de basque.

Voici quelques exemples d'Allal:

Hia Allal el-haouaoui dir chemla kif dari Kif el-farroudj el-bedjaouï ahia ouddi. O Allal le passionné, prends ta tournure habituelle, Comme le coq vainqueur, ô mon amour.

Allali, Allali oullah ma nkhassar k'houli fik ia ech-chibani
Allali, allali oulla ma nkhassar-fik henneti, ia ech-chibani
Allali, allali oullah ma nkhassar fik zinty ia ech-chibani
O mon Allal, ô mon Allal. Par Dieu ce n'est pas pour toi que
O vieillard. [j'userai mon henné]
O mon Allal, ô mon Allal. Par Dieu, ce n'est pas pour toi que
O vieillard. [j'userai mon henné]
O mon Allal, ô mon Allal. Par Dieu, ce [n'est pas pour toi que
O vieillard. [j'userai ma parure]

Le chant continue ainsi en énumérant toutes les parties de la toilette et de la cosmétique des femmes, que la chanteuse jure de ne pas mettre en usage pour son mari, qui est le vieillard, et qu'elle réserve à Allal.

Ahlaïlou, Ahlaïlou, ou li mandou ahlaïlou i hachi çebou fi aïnou.
Ahlaïlou, Ahlaïlou, qui n'a pas d'Ahlaïlou n'a qu'à se mettre le doigt dans l'œil, etc.

Dans un autre Allal on trouve ceci:

On dit que le jeune homme est malade, allons le voir. Que lui apporterons-nous? du petit sucre, de la petite viande, [du petit miel, etc.]

Si le jeune homme ne veut pas ouvrir sa porte. Nous enfoncerons cette porte, etc. On dit que le vieux est malade, allons le voir.

Que lui apporterons-nous?

Du pain d'orge, de la galette de blénoir, du couscous de maïs, etc. Et s'il n'est pas satisfait, nous l'achèverons de nos mains.

Ces chants et ces danses ne sont pas exécutés par les chettaha, mais par les honnêtes femmes lorsqu'elles se réunissent.

Les jeunes filles et les jeunes femmes y prennent part seules. Les femmes âgées n'y assistent pas, généralement, afin de ne pas gêner par leur présence les ébats et les chants des jeunes.

Hommes et femmes se réunissent assez fréquemment, les hommes avec les hommes, les femmes avec les femmes, sans que les deux sexes soient jamais mêlés, pour célébrer ce que l'on appelle des hadras. La hadra, littéralement la présence, est une réunion faite en l'honneur de tel ou tel-Cheikh de Tariqa et où, par la récitation du dikr et de l'ouard de la confrérie du Cheikh, se manifeste par le hal, excitation mystique, causée par la hadra, la présence, de la parcelle de l'esprit divin qui constitue la baraka de ce Cheikh.

Dans toutes les tribus arabes les hadras sont généralement faites au nom du Cheikh Moulay Abdelqader el-Djilani le Qotb d'Orient. Chez les Djebala, la hadra est toujours Chadeliya et invoque toujours directement, ou par l'entremise d'un des Cheikhs de sa chaîne mystique, la présence de l'esprit du Cheikh Moulay Abdessalam ben Mechich. La hadra la plus répandue est celle des Oulad el-Baqqal. Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer, au commencement de cette étude, le véritable culte dont les Oulad el-Baqqal sont l'objet dans toute la région des Djebala et à Tanger même.

Les hadras sont souvent présidées par un membre de

la famille des Oulad el-Baqqal; c'est pour les descendants de Sidi Allal el-Hadj un prétexte à recueillir des offrandes.

La Hadra des Oulad el-Baqqal est très longue, nous en citons seulement quelques versets:

Mella ghanna bi dikr Chikhou mizanou khatser Oua laou iharet taoul āmrou ma (pour la) ibani nader ma irbah min nitou qcira.

Celui qui ne chante pas le dikr de son Cheikh a un mauvais [destin.]

Quand même il labourerait toute sa vie, il n'élèverait pas de meule, Son peu de foi l'empêche de réaliser aucun profit.

Ana āit bik djeddek tazian el-hala

Ould el-Baqqul tadj koul Hadra.

Moi, j'ai invoqué par ton entremise ton ancêtre pour me rendre [le destin favorable],

Descendant du Baqqal, diadème de toute hadra A Moulay Bouchela i had ech-chaqour hinda Neqetta bihi erqab dalma O Moulay Boucheta, trempe cette hache. Qu'elle me serve à détruire les injustes, etc.

Contrairement aux femmes des tribus arabes, qui, si elles ne sont pas toujours sans reproche, n'ont que des amours naturelles, les femmes de la montagne ont quelquefois entre elles, comme celles des villes, des affections qui sont en général considérées comme l'apanage d'une civilisation raffinée et que l'on est étonné de trouver au milieu des mœurs assez brutales des Djebala. La brutalité même de ces mœurs serait, paraît-il, la cause de ces affections. Plus fines que leurs maris, ne trouvant pas chez

^{1.} Mohammed ech-Chaouï, connu sous le nom de Moulay Boucheta el-Khammar, enterré à Amergo en Fichtala, avait été le Cheikh de Mohammed ben Ali el-Baqqal, décapité par le Sultan Mohammed ech-Cheikh el-Mamoun bel-Mançour es-Saadi.

eux les délicatesses de sentiments qu'elles recherchent, elles se consolent entre elles des platitudes de la vie à laquelle elles sont condamnées.

Sans être absolument platoniques, ces affections sont surtout sentimentales. Pour leurs maris, les femmes de la montagne ne sont même pas des instruments de plaisir, mais ne servent qu'à faire des enfants ; les dangers qu'elles courraient à prendre un amant, que ces dangers mêmes ne leur permettraient d'ailleurs pas de trouver, les poussent à chercher ailleurs la satisfaction de leurs besoins d'affection, et elles s'aiment entre elles.

Cet état de choses n'est pas général; il est même à l'état d'exception dans beaucoup de tribus. La tribu d'Ehl Serif est réputée pour être celle où ce vice est le plus répandu.

La polygamie est très rare chez les Djebala et elle y est mal vue. Il arrive cependant qu'un homme dont la femme a vieilli, veuille en épouser une plus jeune; il le fait généralement du consentement de sa première femme; le deuxième mariage a lieu souvent lorsque la première femme n'a pas d'enfants.

Le divorce est également peu fréquent. Le mari, en effet, tout en étant le maître de sa femme, ne peut pas sans raison valable la renvoyer à ses parents, qui demanderaient des explications et tireraient vengeance d'une répudiation qui ne serait pas suffisamment motivée et qui constituerait un affront pour la famille.

> Il n'est pas admis qu'une fille reste sans mari, ni qu'une jeune veuve ne se remarie pas ; une femme doit être en puissance de mari. L'adultère est très rare; la faute commise par une femme entachant non seulement l'honneur de son mari, mais celui de sa propre famille, il ne peut pas y avoir de maris complaisants. Les frères ou les cousins de la femme coupable tueraient la femme, l'amant et même le mari.

Il est d'usage que le frère épouse la veuve de son frère, surtout si cette veuve possède quelque bien. Ce souvenir du lévirat juif se retrouve d'ailleurs dans tout le Maroc. Cela n'est jamais pour les Musulmans une obligation d'épouser leur belle-sœur veuve ; dans les tribus arabes et dans les villes, ce n'est pas une obligation non plus pour une veuve d'épouser son beau-frère, tandis que dans les tribus des Djebala, si ce n'est pour cette veuve une obligation légale, c'est une véritable obligation sociale, à laquelle elle peut difficilement se soustraire.